



# DES DÉCISIONS **AUX ACTIONS**

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED  
À LA QUATORZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE





# DES DÉCISIONS **AUX ACTIONS**

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED  
À LA QUATORZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE



## NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et de sa cote et qu'une copie de la publication soit adressée au secrétariat de la CNUCED.

UNCTAD (XIV)/1/Rev.1

Copyright © Nations Unies, 2015  
Tous droits réservés.

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	v
I. UN MONDE EN CONSTANTE MUTATION : LES AVANCÉES RÉALISÉES ...	1
II. TERMINER LE CHANTIER EN REMÉDIANT AUX PROBLÈMES PERSISTANTS ET AUX DIFFICULTÉS NOUVELLES.....	5
III. PLACER LA BARRE PLUS HAUT : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	9
IV. LES LIGNES D'ACTION DE LA CNUCED POUR L'APRÈS-2015.....	13
<b>A. Augmenter les capacités productives afin de transformer les économies .....</b>	<b>14</b>
1. Mobiliser les ressources pour renforcer les capacités productives.....	15
2. Exploiter les interactions entre le commerce et l'investissement pour encourager la diversification .....	16
3. Miser sur la technologie pour accroître les capacités productives.....	19
4. Promouvoir le développement des entreprises privées.....	20
<b>B. Améliorer l'efficacité des États et l'efficience des marchés .....</b>	<b>22</b>
1. Renforcer la concurrence et la protection des consommateurs .....	22
2. Étendre les services d'infrastructure .....	24
3. Favoriser l'instauration d'un environnement d'affaires adéquat.....	25
4. Investir dans les compétences et le leadership .....	27
<b>C. Lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience.....</b>	<b>27</b>
1. Surmonter la volatilité financière et économique .....	28
2. Lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité.....	29
3. Encourager la diversification dans les économies les plus vulnérables et les plus faibles ..	31
4. Transformer les économies rurales pour mettre un terme à la pauvreté .....	32
5. N'exclure personne et autonomiser les femmes .....	33
<b>D. Renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes .....</b>	<b>34</b>
1. Soutenir la gouvernance économique mondiale et la réforme du système financier international .....	35
2. Renforcer les partenariats mondiaux pour la coopération pour le développement et le financement du développement .....	36
3. Renforcer l'efficacité du système commercial multilatéral dans les décennies à venir ..	37
4. Améliorer la cohérence des politiques pour un investissement axé sur la viabilité à long terme.....	39
5. Promouvoir un environnement mondial propice à la technologie .....	40
V. LA CNUCED DANS L'APRÈS-2015 : UN APPEL À L'ACTION .....	41



*Pensez au visage  
de l'homme le plus pauvre  
et le plus faible  
que vous n'ayez jamais vu,  
et demandez-vous si  
ce que vous allez accomplir  
lui sera d'aucune utilité.*



Mahatma Gandhi, 1948



## AVANT-PROPOS

La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIV) se tiendra à un moment crucial non seulement pour les avancées économiques et sociales mais aussi pour l'avenir commun de tous les pays et de toutes les communautés. Cette première conférence ministérielle des Nations Unies de l'après-2015 constituera un point de départ pour transformer les ambitions et les engagements renforcés de la communauté internationale en plans d'action concrets. Ensemble, le Programme d'action d'Addis-Abeba, les objectifs de développement durable et l'appel à l'action attendu à Paris lors de la Conférence des Parties sur le changement climatique proposent des mesures interdépendantes extrêmement ambitieuses : il est impératif de mobiliser toutes les ressources financières, humaines et entrepreneuriales disponibles afin de promouvoir une croissance inclusive et de mettre fin à la pauvreté, tout en décarbonant l'économie mondiale, et ce, dans les 15 prochaines années.

Sur les deux dernières décennies, le commerce a enregistré une expansion sans précédent, les nouvelles technologies ont transformé les schémas d'interaction et la finance est devenue une composante incontournable de la vie économique. Les pouvoirs publics ont trouvé l'espace et les instruments nécessaires pour

utiliser ces forces de manière productive, et près d'un milliard de personnes ont pu sortir de la pauvreté. Cependant, malgré tous ces progrès, il reste beaucoup à faire. En effet, les inégalités persistent, voire s'accroissent, souvent en raison de ces mêmes forces qui ont accru notre capacité à générer de la richesse, et les bienfaits de la mondialisation sont encore inégalement répartis. Or, des îlots de prospérité au milieu de la pauvreté sont incompatibles avec le monde auquel nous aspirons. De nouvelles vulnérabilités et de nouveaux risques font leur apparition, en particulier à cause de l'essor du « capitalisme de casino » et d'un niveau d'endettement malsain. Les crises et les chocs financiers sont aujourd'hui plus fréquents, retardant le développement de plusieurs années, et, dans certains cas extrêmes, de plusieurs décennies.

Œuvrant en faveur de la prospérité pour tous, la CNUCED, une initiative du monde en développement pour le monde en développement, a les capacités de traiter les problèmes qui portent atteinte à la dignité humaine, à la croissance économique et à la bonne santé de notre planète. Ce rapport met en avant quatre lignes d'action qui permettraient de concrétiser les ambitions du programme de développement pour l'après-2015 : accroître les capacités productives afin de transformer les économies ; améliorer l'efficacité des États et l'efficacité des marchés ; lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience ; renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes.

Les efforts concertés des pouvoirs publics, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et du secteur des entreprises offrent la possibilité de bâtir un monde plus prospère, plus équitable et plus durable. La CNUCED est prête à apporter sa pierre à cet édifice.



**Mukhisa Kituyi**  
**Secrétaire général de la CNUCED**

|

# UN MONDE EN CONSTANTE MUTATION : LES AVANCÉES RÉALISÉES



1. Depuis la naissance des Nations Unies, il y a 70 ans, l'humanité connaît une transformation et des avancées remarquables. Non seulement elle s'est relevée des ruines d'une destruction sans précédent, mais elle a aussi brisé les chaînes du système colonial, affirmant le droit à l'autodétermination, érigée en principe.
2. En créant la CNUCED il y a 50 ans, les Nations Unies ont adopté pour la première fois un programme pour le commerce et le développement inclusif et tourné vers l'avenir, lancé à l'initiative du monde en développement et pour le monde en développement, dans l'optique d'une prospérité pour tous. La CNUCED a apporté les moyens permettant au Sud, notamment via le Groupe des 77, d'exprimer son ambition collective et de mobiliser la communauté internationale en vue de tenir les promesses économiques de l'indépendance politique, pour le bénéfice de tous les habitants de la planète.
3. Certaines de ces promesses se sont concrétisées. Nous sommes ainsi passés d'un monde dominé par les divisions Nord-Sud et Est-Ouest à un monde véritablement interdépendant. Sous l'effet de la baisse des coûts de transport, de la réduction de nombreux obstacles aux flux commerciaux, financiers et d'investissement, des progrès technologiques et de l'avènement de l'ère de l'information, notre monde a également atteint un niveau d'interconnexion inédit. Tirée par l'essor du commerce, de l'investissement et de la finance, la mondialisation donne naissance à un réseau toujours plus dense de relations entre individus, entre entreprises et entre pays, par-delà les frontières nationales et les clivages traditionnels.
4. Un nombre croissant de pays en développement et en transition ayant réussi à s'intégrer à l'économie mondiale, le commerce international enregistre une expansion sans précédent. Les échanges commerciaux ont ainsi représenté 24,4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2014, contre 9,4 % en 1970. Aujourd'hui, les exportations des pays en développement entrent pour la moitié dans le total mondial et, depuis 2008, les pays en développement exportent davantage à destination d'autres pays en développement que des pays développés. Même les exportations de marchandises des pays les plus pauvres et les moins intégrés sur le plan commercial, les pays les moins avancés (PMA) ont quasiment quintuplé. On observe également des tendances analogues dans le secteur des services, où les pays en développement sont en général moins compétitifs : entre 2003 et 2013, les exportations de services ont été multipliées par plus de trois en Asie, elles ont presque triplé en Amérique latine et elles ont plus que doublé en Afrique.
5. Cette nette expansion du commerce international a aussi de fortes répercussions sur l'investissement direct étranger (IDE) et vice versa. En 2014, les flux d'IDE mondiaux ont totalisé 1 200 milliards de dollars, et le stock d'IDE en pourcentage du PIB mondial a été multiplié par trois depuis 1990 (il atteint actuellement 34 %). Ces flux représentent 40 %

du financement extérieur des économies en développement et en transition, ce qui en fait une source de financement potentielle cruciale pour le développement. Les pays en développement sont non seulement les principaux destinataires de l'IDE (l'année dernière, avec les économies en transition, ils ont reçu 61 % de l'IDE mondial, et près de 320 milliards d'IDE de plus que les pays développés), mais également une source d'IDE de plus en plus importante : ils comptent pour plus d'un tiers des sorties d'IDE à l'échelle du globe. De fait, l'Asie en développement est récemment devenue le plus gros investisseur au monde, devançant même l'Amérique du Nord et l'Europe.

6. Ce changement considérable qui s'opère dans le volume, la composition et la géographie des échanges et des investissements mondiaux est favorisé par l'amélioration de la connectivité des transports et par de nouvelles technologies révolutionnaires, telles que les technologies de l'information et de la communication (TIC). Aujourd'hui, 9 des 10 premiers ports mondiaux pour le trafic de conteneurs sont situés en Asie émergente (dont 6 en Chine) ; il n'y en a aucun en Europe ou en Amérique du Nord<sup>1</sup>. De surcroît, certaines technologies sont loin de se limiter à améliorer l'activité économique traditionnelle : elles contribuent plus directement à l'autonomisation des individus. C'est par exemple le cas de l'« Internet des objets ». Entre 2000 et 2011, le taux d'utilisation d'Internet a fait un bond de 480 % en moyenne, et de plus de 2 500 % en Afrique. Au cours des 15 dernières années, celui de la téléphonie mobile a été multiplié par 2,5 dans les pays développés, et de près de 12 dans les pays en développement, dans lesquels on dénombre aujourd'hui 91 abonnements pour 100 habitants (soit plus du double que dans les pays développés en 2001).
7. L'interdépendance, l'interconnectivité et la mondialisation accrues s'accompagnent d'une transformation de nombreux pays du « monde en développement », à un rythme sans précédent. Certains de ces pays sont en effet devenus d'importants moteurs de la croissance, non seulement pour leur propre région, mais aussi pour l'économie mondiale dans son ensemble. Plusieurs pays du Sud tirent à présent les échanges et les investissements mondiaux, et même l'offre de crédit destinée à la fois aux pays développés et à d'autres pays en développement.
8. Cette montée en puissance d'un certain nombre d'économies en développement et en transition a aussi permis des avancées sociales impressionnantes. À l'échelle du globe, le bien-être humain s'est considérablement amélioré : en 20 ans, près d'un milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté et la proportion de celles

---

<sup>1</sup> En 2014, d'après les estimations, 61 % des exportations maritimes mondiales et 60 % des importations maritimes mondiales ont été traitées par des ports situés dans les régions en développement.

vivant dans la misère a été réduite de moitié<sup>2</sup>. Des centaines de millions d'individus ont rejoint la classe moyenne, ce qui accroît leurs chances d'épanouissement. Et au-delà de ses effets économiques directs, l'essor des pays en développement, qui se conjugue à la mobilisation en faveur des objectifs du millénaire pour le développement, influe fortement sur le développement humain<sup>3</sup>.

9. Ces progrès ont toutefois été accomplis à un rythme différent et avec des résultats différents d'un pays à l'autre. C'est en Asie-Pacifique que, dans l'ensemble, la pauvreté a le plus reculé et que le niveau de vie s'est le plus amélioré, en grande partie sous l'effet de la transformation structurelle de grandes économies. Bien qu'initialement très fortes, les inégalités ont nettement diminué dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et certaines économies africaines affichent aujourd'hui l'un des taux de croissance les plus élevés au monde. Il est tout aussi important de noter la profonde transformation de nombreux pays en transition, qui sont en train de passer d'une économie planifiée à une économie mixte ou de marché.
10. Les 25 dernières années ont été importantes, à la fois en termes de progrès, mais aussi en termes d'enseignements. Elles nous ont appris que nous pouvons repousser les frontières du possible, et qu'un bon dosage de mesures ainsi qu'un environnement national, régional et mondial propice peuvent permettre des améliorations significatives. Le changement est possible et à notre portée. Ces 25 années ont créé l'environnement requis pour donner l'impulsion finale qui fera disparaître l'extrême pauvreté en une génération. Elles ont aussi créé les conditions et la richesse nécessaires, y compris au Sud, pour bâtir un monde plus prospère, plus équitable et plus durable.

<sup>2</sup> La pauvreté a même reculé en termes absolus. En 1981, selon les estimations de la Banque mondiale, environ 2,6 milliards de personnes, dans les pays en développement, vivaient avec moins de 2 dollars par jour. En 2011, ce chiffre était tombé à 2,2 milliards, alors même que la population mondiale était passée de quelque 4,5 à 7 milliards d'habitants.

<sup>3</sup> La santé des femmes et des enfants s'est considérablement améliorée, et la longévité n'a jamais été aussi élevée. La famine régresse. L'éducation et l'alphabetisation progressent, et on lutte de plus en plus contre les discriminations envers les femmes et d'autres catégories marginalisées.



TERMINER LE CHANTIER  
EN REMÉDIANT AUX PROBLÈMES  
PERSISTANTS ET AUX DIFFICULTÉS  
NOUVELLES



11. Trop de pays et trop de personnes sont encore laissés-pour-compte. Il est essentiel de prendre acte des progrès considérables qui ont été accomplis, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire si l'on veut parvenir au niveau de développement qui répondrait à l'objectif de la prospérité pour tous.
12. La pauvreté et les inégalités, à la fois entre les pays et à l'intérieur d'un pays, demeurent omniprésentes. C'est surtout dans quelques grands pays émergents que la pauvreté a le plus diminué depuis 1990. Le monde est encore trop divisé, entre, d'un côté, de vastes zones de pauvreté et de misère et, de l'autre, des poches de prospérité. Plus d'un milliard de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté, dans des conditions inacceptables pour tout être humain. Qui plus est, du fait de leur sexe, de leur âge, d'un handicap ou de leur origine ethnique, des centaines de millions d'individus n'ont pas accès au progrès. En 2011, sur les plus de 7 milliards d'habitants que comptait notre planète, 1,011 milliard (soit 16,99 % de la population mondiale) disposaient de moins de 1,25 dollar par jour, 20 % vivaient dans des pays aux prises avec un conflit et plus de 10 % souffraient chroniquement de la faim. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et en particulier dans les PMA, la pauvreté est généralisée et ne décroît que lentement. Dans certains pays, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est même en hausse. Les inégalités persistent également, voire s'accroissent, souvent en raison de ces mêmes forces qui ont accru notre capacité à générer de la richesse, et les bienfaits de la mondialisation restent inégalement répartis. Or, des îlots de prospérité au milieu de la pauvreté sont incompatibles avec le monde auquel nous aspirons. De nouvelles vulnérabilités et de nouveaux risques font leur apparition, en particulier à cause de l'essor du « capitalisme de casino » et d'un niveau d'endettement malsain. Les crises et les chocs financiers sont aujourd'hui plus fréquents, retardant le développement de plusieurs années, et, dans certains cas extrêmes, de plusieurs décennies.
13. Cette situation reste principalement imputable aux problèmes auxquels se heurtent beaucoup de pays en développement, voire tous ces pays, pour diversifier leur économie et pour mettre à profit leur croissance afin de faire reculer suffisamment la pauvreté et de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Ce sont les pays dont les capacités productives sont faibles et qui manquent de ressources financières qui rencontrent le plus de difficultés. Même les années de croissance économique et d'expansion des exportations, sous l'effet, notamment, du boom des matières premières, ne se sont pas traduites par un recul suffisant de la pauvreté, ni par la création d'emplois de meilleure qualité. Aujourd'hui, la plupart des habitants de la planète qui souffrent d'extrême pauvreté vivent dans des pays à revenu intermédiaire. Beaucoup d'autres vivent au-dessus du seuil de pauvreté, mais ne disposent pas des moyens nécessaires pour améliorer leur sort et la vie de leurs enfants. Ainsi, en Amérique latine, la région du monde où les inégalités sont les plus criantes, on estime que 28 %

de la population vivait encore sous le seuil de pauvreté national en 2014<sup>4</sup>. Cette situation nuit à la prospérité et érode le contrat social. Elle est également incompatible avec la dignité à laquelle nous aspirons pour tous les êtres humains.

14. Il est crucial de réduire les inégalités et les écarts de prospérité, ce qui appelle des efforts plus concertés. En même temps, les conditions économiques mondiales sont actuellement plus difficiles qu'au début du millénaire. Ces dernières années, l'économie mondiale a été confrontée à la crise économique et financière la plus grave depuis l'après-guerre. Nous subissons encore aujourd'hui les conséquences de cette crise. La croissance reste molle en raison de la contraction persistante de la demande mondiale. Le commerce progresse moins rapidement que la production mondiale et, s'il ne se redresse pas rapidement, son taux de croissance sur la décennie actuelle risque d'être le plus faible de toute la période de l'après-guerre. La reprise des flux d'IDE mondiaux reste, elle aussi, compromise, et les plus pauvres ne bénéficient toujours pas de l'IDE, ce qui empêche leur développement durable. Tous ces facteurs pèsent fortement sur les opportunités de croissance des pays en développement et en transition, compliquant encore plus nos efforts qui visent à mettre fin à la pauvreté et à atténuer les inégalités. À ces problèmes économiques s'ajoutent des problèmes environnementaux et celui du changement climatique, ainsi que des problèmes de paix, de sécurité et humanitaires, qui résultent des conflits et du terrorisme.
15. Comme l'a montré la crise récente, l'instabilité financière et la volatilité économique mettent en péril les gains de prospérité déjà réalisés. Les pays étant de plus en plus interdépendants, les crises financières dues à l'absence de réglementation appropriée risquent de se propager rapidement, par effet de contagion, à l'ensemble de l'économie mondiale, menaçant le bien-être dans tous les pays. La viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique d'un grand nombre de pays en développement continuent de pâtir d'abondants flux de capitaux à caractère principalement spéculatif. De même, quelque 70 % des pays en développement, et 85 % des PMA, sont fortement exposés<sup>5</sup> à la volatilité des marchés des matières premières, ce qui entraîne de fortes fluctuations de leurs recettes en devises. Dans les PMA, ce phénomène est aggravé par le recours excessif à l'aide étrangère, laquelle est souvent imprévisible. La crise récente a révélé que, pour bien des pays en développement, mais aussi pour des pays développés, la volatilité économique s'accompagne fréquemment d'une vulnérabilité plus grande et de coûts sociaux élevés.
16. En l'absence de véritable reprise économique, et de conditions financières plus stables, il sera de plus en plus difficile de combler le « fossé entre prospérité et pauvreté » entre les pays eux-mêmes et au sein des pays. De surcroît, étant donné la persistance

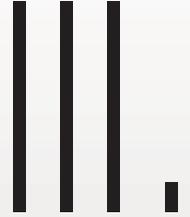
---

<sup>4</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014, *Social Panorama of Latin America* (Santiago, Sales No. E.15.II.G.6), p. 16.

<sup>5</sup> Un pays est « fortement exposé » quand ses exportations se composent d'au moins 60 % de matières premières. Voir également CNUCED, 2015, *The State of Commodity Dependence 2014* (Genève, publication des Nations Unies).

des tendances récentes dans la répartition mondiale des revenus, il sera encore plus ardu de mettre fin à la pauvreté. La croissance post-crise reste essentiellement une croissance « sans hausse des salaires » et « sans emplois ». En effet, la tendance à long terme du recul de la part des salaires se poursuit. Depuis la crise, 62 millions d'emplois formels ont été perdus, et peu de signes indiquent que ce mouvement va s'inverser. Dans le même temps, compte tenu des nouveaux entrants sur le marché du travail, tout particulièrement dans les pays en développement, il faudra créer au moins 280 millions d'emplois d'ici 2019 ne serait-ce que pour renouer avec les niveaux d'emploi antérieurs à la crise. Ce déficit d'emplois décents est non seulement un problème économique, mais également une tragédie pour les personnes touchées, et il s'accompagne de graves difficultés sociétales, surtout dans les pays les plus pauvres, où la proportion de jeunes s'accroît. De plus, à travers le monde, l'urbanisation progresse à un rythme effréné, qui n'est pas tenable, et s'explique davantage par le manque d'opportunités d'emplois décents dans les zones rurales que par l'existence d'opportunités dans les villes. Par voie de conséquence, le secteur informel s'est largement développé ; il affiche une faible productivité, et les emplois qu'il a créés à l'intérieur et autour des centres urbains sont de qualité médiocre. Aujourd'hui, ces emplois précaires représentent 61 % de l'emploi dans les zones urbaines en Afrique. D'après les estimations, le secteur informel emploie la moitié de la population active mondiale. En outre, le manque d'emplois décents non seulement encourage les migrations internes, mais il incite aussi les habitants des pays en développement à prendre des risques considérables, jusqu'à risquer leur vie pour chercher des opportunités d'emploi dans des pays plus riches, y compris dans d'autres pays en développement mieux lotis. À l'évidence, il faut trouver de nouvelles voies, ce qui passe par une meilleure répartition des effets bénéfiques de la croissance mondiale.

17. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont probablement les deux plus grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre mode de vie, sur nos économies et, donc, sur l'humanité tout entière. L'élévation des températures moyennes du globe ainsi que la destruction des ressources biologiques de la Terre touchent chacun de nous, quel que soit son niveau de revenu. Elles menacent même de faire disparaître certains pays. Il est d'autant plus urgent de trouver la volonté politique nécessaire pour remédier aux externalités négatives et pour inciter à l'adoption de schémas de production et de consommation plus sobres en carbone. Il est fondamental de passer à une croissance économique qui ne gaspille pas les ressources naturelles et qui n'entraîne pas d'émissions de gaz à effet de serre, sans compromettre le progrès économique, faute de quoi nous ne pourrions pas atteindre l'objectif d'une prospérité partagée.
18. Il faut terminer le chantier commencé au début du millénaire. Beaucoup reste à faire. Mais des problèmes nouveaux menacent aussi les avancées réalisées en direction de la prospérité, de la dignité humaine, d'une planète plus vivable pour tous et de la construction du monde auquel nous aspirons d'ici 2030. Une nouvelle action mondiale est nécessaire.



PLACER LA BARRE PLUS HAUT :  
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



19. Face à ces problèmes persistants et à ces difficultés nouvelles, les objectifs de développement durable adoptés à New York (États-Unis) en septembre 2015 incarnent un nouveau consensus mondial en faveur de la dignité pour tous, de la prospérité pour tous et d'une planète durable pour tous à l'horizon 2030.
20. Les objectifs de développement durable imposeront aux pays d'exploiter les synergies entre l'économie, la société et l'environnement, au profit d'un développement mondial inclusif et durable. C'est ce qui a motivé l'élaboration de l'ambitieux agenda universel pour l'après-2015. Ces objectifs reflètent un triple consensus : l'égalité sociale favorise la croissance et la prospérité ; la protection de l'environnement permet d'offrir des moyens de subsistance plus inclusifs et plus pérennes, et ainsi de préserver l'existence de tous les pays ; et les ressorts économiques de la prospérité peuvent et doivent bénéficier à l'ensemble de la société ainsi qu'à la planète.
21. L'agenda de développement durable post-2015 place la barre plus haut et appelle des actions et des efforts sans précédent. Nul ne doit être laissé sur le bord du chemin : les îlots de prospérité au milieu de la pauvreté, l'injustice, le changement climatique et la dégradation de l'environnement ne sont ni tenables ni acceptables. Il ne suffit pas de faire reculer la pauvreté, nous devons y mettre fin. Mais la pauvreté ne pourra disparaître que si elle est éradiquée partout, ce qui nécessite de porter le niveau minimum de consommation sur lequel se fonde la redistribution mondiale et nationale au niveau du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour)<sup>6</sup>. Les efforts des PMA seront à cet égard décisifs : pour que la pauvreté disparaisse dans les PMA d'ici 2030, il faudra que ces pays connaissent un miracle économique de plus grande ampleur que celui qu'a vécu la Chine. Il convient toutefois de replacer les choses en perspective : en 1994, la Chine affichait un niveau d'extrême pauvreté comparable à celui des PMA aujourd'hui (46 % per cent). Au cours des 15 années suivantes, le taux annuel de croissance de son PIB par habitant a atteint 9,4 %. Malgré cette croissance impressionnante, la Chine n'a pas pu ramener son taux d'extrême pauvreté à 0, mais à 11,8 %. Il faudrait que les PMA fassent passer leur taux de pauvreté de 46 à 0 % dans le même laps de temps (15 ans) pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. En d'autres termes, les PMA devront redoubler d'efforts et bénéficier d'un miracle économique de plus grande ampleur que celui qu'a connu la Chine.

<sup>6</sup> D'après les estimations récentes, dans le monde, le niveau minimum de consommation n'a pas augmenté depuis 20-30 ans (voir M. Ravallion, 2014, *Are the world's poorest being left behind?*, Working Paper 20791, National Bureau of Economic Research, Cambridge, États-Unis, tableau 1, p. 32). Dans certaines zones rurales des PMA, il est inférieur à 0,10 dollar par jour (B. Losch, S. Fréguin-Gresh et E. Thomas White, 2012, *Structural Transformation and Rural Change Revisited: Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Banque mondiale, tableau 3.5, p. 104). Il faudrait donc qu'il s'accroisse d'un facteur de 14 pour correspondre au seuil d'extrême pauvreté, et ce, en seulement 15 ans.

22. Les objectifs de développement durable imposent aussi de mobiliser des moyens, provenant de toutes les sources possibles, à une échelle sans précédent. À eux seuls, les pays en développement devront investir annuellement entre 3 300 et 4 500 milliards de dollars dans l'infrastructure de base, la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, la santé et l'éducation. En valeur réelle, il manque actuellement 2 500 milliards de dollars d'investissements par an. Les investissements consacrés chaque année à l'infrastructure depuis 1990 sont insuffisants au regard du niveau nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, le taux d'accès des habitants des PMA aux services d'infrastructure a plus que doublé pour l'électricité et il a augmenté de plus de moitié pour l'eau et de près d'un quart pour l'assainissement. Mais les objectifs de développement durable imposent, eux, une progression nettement supérieure, à savoir le doublement du taux d'accès à l'eau et la multiplication par cinq du taux d'accès à l'électricité et à l'assainissement. Il faudra donc investir davantage et mieux, aider davantage et mieux, et faire en sorte que le secteur privé participe davantage et mieux.
23. Il sera d'autant plus difficile de concrétiser les objectifs de développement durable que l'environnement extérieur demeure incertain, l'économie mondiale continuant de subir les effets de la crise financière mondiale. La reprise économique reste timide et fragile, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et le rétablissement de la confiance sur les marchés prend du temps. La réalisation des objectifs de développement durable nécessitera des conditions économiques propices dans le monde entier. Les pays, les régions et la communauté internationale dans son ensemble doivent considérer ces objectifs comme un cadre pour des actions concertées destinées à bâtir l'avenir auquel nous aspirons d'ici 2030. Pour passer des décisions à des actions visant à atteindre les objectifs de développement durable, il faudra de la détermination et des politiques volontaristes, à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour atteindre ces nouveaux objectifs. Cela suppose de relancer les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux au profit du développement et d'élaborer de nouvelles approches, non seulement entre les dirigeants des pays, mais également avec la société civile et les milieux d'affaires, *via* la mobilisation des différentes parties prenantes. Cela suppose en outre de rendre davantage de comptes, de veiller à la cohérence des mesures et d'instaurer un environnement plus propice, à tous les niveaux. Les pays devront adopter une approche « pangouvernementale » pour l'élaboration de la politique publique, et les organisations régionales et internationales devront suivre une approche cohérente et intégrée pour la prestation des services publics. Il faudra également déployer des efforts considérables pour accroître la disponibilité de données et de statistiques pertinentes, afin de faciliter la reddition de comptes et les améliorations sur la base des éléments factuels recueillis.

24. La mobilisation de tous les instruments de politique disponibles sera fondamentale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ensemble, la déclaration politique qui doit être adoptée à New York, les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles, ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba sur lequel se sont accordés les participants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015, formeront un cadre mondial détaillé qui permettra d'apporter des moyens de mise en œuvre adéquats. La CNUCED est, et restera, un acteur institutionnel de premier plan dans ce processus.
25. L'année 2015 est une année cruciale pour le multilatéralisme, pour le développement et pour notre avenir commun. C'est en effet cette année que nous traçons les contours du monde dans lequel nous souhaitons vivre à l'horizon 2030. La Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet sur les objectifs de développement durable, la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) sont autant d'événements qui font partie intégrante des efforts que nous déployons afin de fixer le cap pour l'avenir auquel nous aspirons. De plus, la CNUCED XIV, programmée pour mars 2016, sera la première conférence ministérielle des Nations Unies pour le développement après 2015. Elle doit donc constituer un point de départ qui permettra de transformer en actions notre détermination et nos aspirations, telles qu'énoncées dans les objectifs de développement durable. Il y a beaucoup à faire. Étant donné son mandat et ses compétences clés, la CNUCED doit contribuer à cet effort.

# IV.

## LES LIGNES D'ACTION DE LA CNUCED POUR L'APRÈS-2015



26. À la lumière du demi-siècle d'expérience qu'elle a acquise sur les questions de développement, et comme le confirme le Programme d'action d'Addis-Abeba, la CNUCED et les domaines d'action pour lesquels elle constitue le point focal dans le système des Nations Unies – à savoir le commerce et le développement, ainsi que les aspects connexes relatifs à l'investissement, au financement, à la technologie et au développement durable – jouent un rôle crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable<sup>7</sup>. La CNUCED doit compléter les efforts de la communauté internationale dans notre recherche collective d'un monde où la prospérité sera partagée, non seulement pour notre bien, mais aussi pour celui des générations futures. À cette fin, la quatorzième session de la conférence ministérielle, qui se tient tous les quatre ans, doit définir un solide ensemble d'actions visant à permettre à la CNUCED d'assumer ses responsabilités.
27. Les lignes d'action spécifiques dans lesquelles la CNUCED peut et doit apporter une contribution maximale pour l'après-2015 sont au nombre de quatre :
- (a) Augmenter les capacités productives pour transformer les économies ;
  - (b) Améliorer l'efficacité des États et l'efficience des marchés ;
  - (c) Lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience;
  - (d) Renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes.

Pour que ces lignes d'action induisent une transformation et soutiennent résolument nos efforts destinés à atteindre les objectifs de développement durable, elles doivent être déployées, de manière cohérente, aux trois niveaux de la gouvernance : national, régional et international.

## **A. AUGMENTER LES CAPACITÉS PRODUCTIVES AFIN DE TRANSFORMER LES ÉCONOMIES**

28. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel d'étoffer les capacités productives et de permettre la transformation économique. Pour faire disparaître la pauvreté d'ici 2030, il faut considérablement accélérer l'expansion de cette capacité, tout particulièrement dans les PMA. Nous devons accroître la productivité intrasectorielle et intersectorielle. Nous devons diversifier les économies en réorientant les ressources des secteurs peu productifs et qui dégradent l'environnement vers les secteurs plus productifs et plus respectueux de l'environnement. Pour y parvenir, il faut aussi créer suffisamment d'opportunités économiques et d'emplois de meilleure

<sup>7</sup> Le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme et renforce le rôle essentiel que joue la CNUCED en sa qualité de point focal, au sein du système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement, ainsi que des questions connexes qui ont trait au financement, à la technologie, à l'investissement et au développement durable.

qualité, de façon à ce que tous les individus disposent d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Cela suppose de placer la transformation structurelle, la durabilité de l'environnement et la création d'emplois décents au cœur des actions engagées pour permettre le déploiement des outils économiques disponibles.

29. L'investissement, le commerce, la technologie et l'entrepreneuriat, ainsi que leurs interactions, peuvent jouer un rôle important dans l'indispensable renforcement des capacités productives (voir la section IV). Pour mettre en œuvre l'agenda post-2015, il faut utiliser davantage, et mieux, ces outils, en les accompagnant de mesures complémentaires et en les intégrant dans une stratégie industrielle plus vaste. En outre, ces outils doivent être mis à la disposition de tous les pays d'une manière plus équitable.

### **1. Mobiliser des ressources pour renforcer les capacités productives**

30. En l'absence d'investissements, nous ne pourrions ni étoffer les capacités productives ni transformer les économies. La mobilisation des ressources nécessaires pour combler un déficit de financement qui se chiffre à au moins 2 500 milliards de dollars par an ne sera pas une tâche simple, mais elle est réalisable. Il faudra mettre à profit des ressources publiques et privées, ainsi que des ressources intérieures et extérieures.
31. La mobilisation des ressources nationales au profit de l'investissement est, et restera, fondamentale. Certes, nombre de pays en développement ne disposent pas de ressources publiques et de capacités suffisantes, généralement à cause de revenus faibles, de la pauvreté, du poids considérable du secteur informel, de l'inefficience des marchés du crédit et du fait que leur économie est axée sur la subsistance. Néanmoins, il existe une importante marge d'action et il est urgent d'élargir les assiettes fiscales, d'accroître la capacité de recouvrement de l'impôt, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et d'endiguer la fuite des capitaux ainsi que les flux financiers illicites. Si, par exemple, les capitaux qui ont fui les pays d'Afrique entre 2000 et 2010 avaient été investis, la pauvreté dans cette région du monde aurait pu reculer de 2,5 points de pourcentage.
32. La mobilisation de ressources pour l'investissement nécessite également de mieux utiliser les ressources privées, intérieures et extérieures, grâce à une réglementation efficace, à l'instauration de mécanismes de facilitation et à l'élaboration d'incitations et de véhicules financiers permettant d'étoffer les capacités productives et de transformer les économies. L'IDE est lui aussi devenu une importante source de financement extérieur pour les pays en développement et, à condition d'être mis à profit de façon appropriée, il peut jouer un rôle essentiel dans l'accroissement des revenus, des capacités productives et des opportunités d'emploi. Cependant, les stratégies d'évasion fiscale auxquelles recourent les entreprises transnationales, ainsi que les exonérations fiscales

que les pays offrent parfois en vue d'attirer l'investissement, compriment fortement les recettes publiques dans ces pays. Il est impératif de lutter efficacement contre ces pratiques, au niveau national, régional et mondial, tout en veillant à ce que les efforts déployés ne restreignent pas les flux d'investissement actuels et futurs.

33. Il faut également augmenter lever l'aide publique au développement (APD) pour la faire correspondre aux engagements internationaux, et la réorienter en fonction des moyens et des besoins de chaque pays, en accord avec les stratégies de développement des pays destinataires. L'APD reste en effet une source d'investissement cruciale pour un certain nombre d'économies en développement, et en particulier pour les PMA. Sachant que ces derniers totalisent quelque 40-50 % des besoins mondiaux pour la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la lutte contre l'extrême pauvreté et à l'élargissement de l'accès à l'eau et à l'électricité, il convient d'allouer l'aide en priorité à ces pays, ainsi que le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba. Étant donné que les capacités de financement de la plupart des PMA sont particulièrement faibles, il pourrait même être souhaitable de fixer un objectif encore plus ambitieux, du moins tant que ces pays n'auront pas accru leurs capacités de recouvrement fiscal.
34. Néanmoins, la mobilisation des ressources n'est pas qu'une question de quantité : il faut aussi améliorer nettement la qualité des investissements. La transformation structurelle et la création d'emplois nécessaires pour que les objectifs de développement durable soient réalisables, et que les avancées en direction de ces objectifs soient pérennes, appellent des investissements de qualité axés sur le renforcement des capacités productives. Dans le monde de l'après-2015, il faudra s'attacher sans attendre à formuler des stratégies et des plans d'action concrets pour la mobilisation des ressources (publiques et privées, intérieures et extérieures) et les mettre au service des objectifs de développement durable.

## **2. Exploiter les interactions entre le commerce et l'investissement pour encourager la diversification**

35. Il est de plus en plus rare qu'un bien ou qu'un service soit produit entièrement dans le cadre d'un processus intégré, en un seul lieu et par une seule entité. Aujourd'hui, en effet, la production des biens, et même celle des services, fait intervenir un processus toujours plus complexe, avec des facteurs intermédiaires provenant du monde entier et des opérations connexes effectuées dans les régions du monde les plus efficaces. Couplés aux améliorations de l'infrastructure de transport, de la logistique et des installations de passage des frontières, ainsi qu'aux améliorations de l'environnement d'affaires, du commerce et des investissements requis, ces schémas de production internationale complexes ont permis à certains pays en développement de participer davantage aux échanges grâce à leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

36. Cependant, les chaînes de valeur régionales et mondiales ne produisent pas automatiquement des effets bénéfiques. De surcroît, l'accès et, plus important encore, la progression le long d'une chaîne de valeur, n'est pas non plus automatique, ni simple. L'intégration réussie dans une chaîne de valeur régionale ou mondiale passe par une baisse du coût global des échanges et des investissements, notamment via l'amélioration de l'infrastructure immatérielle et physique. La mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce joue un rôle central à cet égard. Pour certains pays en développement, et en particulier pour ceux qui sont enclavés, l'acheminement d'un produit depuis le lieu de fabrication jusqu'aux marchés internationaux est parfois trop long, et, souvent, onéreux. Si elles s'accompagnent d'investissements d'infrastructure, la facilitation des échanges et l'automatisation des formalités douanières peuvent améliorer la capacité des pays en développement à s'intégrer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et à en tirer parti.
37. Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de pays en développement, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, mais aussi dans d'autres régions, sont parvenus à se transformer, passant rapidement d'une économie centrée sur l'exportation de matières premières et de produits peu transformés à des biens et services à plus forte valeur ajoutée et technologiquement plus sophistiqués. L'amélioration de l'infrastructure de transport, de la logistique et des installations de passage des frontières, ainsi que de l'environnement d'affaires, du commerce et des investissements connexes, a permis à ces pays d'étoffer leurs capacités productives, en particulier grâce à une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils ont ainsi pu accéder de plus en plus aux segments enregistrant la croissance la plus forte, c'est-à-dire au commerce intra-entreprises et au commerce des biens et services intermédiaires. Les services forment une composante clé des chaînes de valeur régionales et mondiales : en 2011, leur valeur ajoutée représentait près de 40 % de la valeur brute des exportations des pays en développement, et plus de 40 % des exportations des pays développés ; en 2014, les services constituaient quelque 60 % du stock d'IDE mondial.
38. À elles seules, ces mesures ne suffisent toutefois pas pour permettre l'accès aux chaînes de valeur et la progression au sein de ces chaînes. Les capacités productives d'un pays déterminent aussi ce qu'il peut exporter et quels flux d'IDE il est susceptible d'attirer, et donc quels bénéfices potentiels il pourrait tirer des chaînes de valeur régionales et mondiales. Les pays en développement qui ont peu de capacités productives risquent de rester cantonnés dans les activités qui génèrent le moins de valeur ajoutée, c'est-à-dire tout au bas des chaînes de valeur, et en particulier dans la production primaire, et de se faire concurrence dans ces activités, sans possibilité de progresser le long des chaînes de valeur ou de passer à un stade supérieur *via* le transfert de technologies et l'apprentissage. C'est le cas d'un grand nombre de PMA, de pays en développement

enclavés et de petits États insulaires. Beaucoup de pays à revenu intermédiaire peinent, eux aussi, à progresser au sein des chaînes de valeur régionales et mondiales.

39. Pour sortir de ces pièges, il faut des politiques actives, qui renforceront les capacités productives en élargissant la base de production et en accroissant sa compétitivité. Ces politiques sont cruciales si l'on veut pleinement exploiter le potentiel des chaînes de valeur régionales et mondiales pour parvenir à un développement inclusif et durable. En général, les pays qui produisent des biens plus sophistiqués, ou des biens et des services à plus forte valeur ajoutée, affichent une croissance plus rapide et mettent mieux à profit leur participation aux chaînes de valeur<sup>8</sup>. La diversification de la production et des exportations accroît et consolide les perspectives de développement, de même que les politiques qui attirent l'investissement et l'utilisation de la technologie, ce qui, au-delà de l'avantage comparatif, permet d'exploiter de nouvelles opportunités économiques, par exemple dans les services, l'agroalimentaire, les produits écologiques, les secteurs créatifs et « l'économie bleue ».
40. Dans les pays tributaires des matières premières en particulier, la diversification des exportations et des investissements est également essentielle pour réduire l'exposition à la volatilité des marchés internationaux de ces produits. En général, les industries extractives créent relativement peu d'emplois et ont peu de retombées sur l'ensemble de l'économie. Il faut que les pays en développement et en transition reçoivent une part plus substantielle des gains provenant des activités extractives, afin de pouvoir faire bénéficier toute leur économie de ces rentes tirées des ressources naturelles, de développer les secteurs amont et aval et d'aider les communautés locales à exploiter les opportunités qui en résultent, via des investissements d'infrastructure, le renforcement des capacités et des formations permettant d'acquérir des compétences transférables. La mise en place de fonds souverains bien conçus pourrait aussi aider les pays qui dépendent des industries extractives à limiter les risques associés à ce que l'on appelle la malédiction des ressources naturelles.
41. Il reste beaucoup à faire pour mieux profiter des bienfaits de l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, ainsi que pour faciliter l'accès à ces chaînes de valeur et la progression en leur sein. Les droits de douane sur les segments de produits qui intéressent les pays en développement sont en général élevés et tendent à augmenter à mesure que les produits deviennent plus sophistiqués, ce qui freine les pays pauvres de générer une plus forte valeur ajoutée. Les exportations agricoles pâtissent de barrières et de distorsions particulièrement importantes, de même que la pêche. De plus, en raison de règles d'origine compliquées et restrictives, les PMA peinent encore à profiter de leur accès préférentiel, voire de leur exonération totale des droits de douane ou de l'absence de quotas sur un certain nombre de grands marchés d'importation. C'est pourquoi tous

<sup>8</sup> R. Hausmann, J. Hwang et D. Rodrik, 2007, What you export matters, *Journal of Economic Growth*, 12(1), pp. 1-25.

les pays, y compris les PMA, sont affectés par les nouvelles dispositions restrictives qui, depuis la crise financière, s'appliquent au commerce et à l'investissement. Les mesures non tarifaires jouent aussi un rôle croissant dans les échanges mondiaux, ce dont pâtissent nombre de pays en développement, et en particulier les PMA. Et à l'heure où l'accès aux marchés est de plus en plus régi par des normes publiques et privées, par des processus de production et par d'autres mesures non tarifaires, la qualité des produits gagne en importance. Or, la mise en conformité est généralement coûteuse, et tant les exportateurs que l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME) des pays les moins avancés ont du mal à satisfaire avec un bon rapport coût-efficacité aux exigences des mesures non tarifaires. Étant donné toutes ces mesures non tarifaires, il faut s'attacher encore plus résolument à remédier aux problèmes qui font obstacle à l'amélioration de la qualité des produits, à la diversification dans de nouveaux produits et à la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

### 3. Miser sur la technologie pour accroître les capacités productives

42. Les améliorations technologiques sont cruciales pour l'accroissement de la productivité et le renforcement des capacités productives. Dans les PMA, la productivité moyenne est inférieure d'environ 10 % à celle mesurée au sein de l'Union européenne, et de 7 % à la productivité en Amérique du Nord. Même dans d'autres pays en développement, l'écart est respectivement de 45 % et de 32 % par rapport à la moyenne de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord. Cette faible productivité est largement imputable à des déficits technologiques qu'il sera essentiel de résorber afin de réduire l'écart de prospérité entre les pays. Une bonne diffusion des progrès technologiques est en outre fondamentale pour la mise en place de solutions viables à long terme. Il y a encore quelques années, on considérait dans une large mesure les technologies écologiques comme un luxe hors de portée pour les pays en développement. Aujourd'hui de plus en plus disponibles et financièrement accessibles, ces technologies offrent des opportunités pour une croissance verte inclusive dans un nombre croissant de pays.
43. L'IDE et le commerce peuvent grandement contribuer à la diffusion du savoir et des technologies auprès des entreprises d'un pays. Encore faut-il que ces entreprises puissent absorber et utiliser ces technologies. Il est par conséquent nécessaire d'investir dans les capacités technologiques locales et d'adopter une politique volontariste et systématique pour la science, la technologie et l'innovation, ce qui favorisera l'absorption technologique. Actuellement, les pays en développement sont loin d'investir suffisamment dans la recherche et développement : l'investissement médian y représente 0,57 % du PIB, et il est généralement inférieur à 0,2 % en Afrique, contre 2,82 % dans les pays développés. Outre la recherche et développement (et une nette augmentation des investissements dans l'éducation), les politiques axées sur la science, la technologie et l'innovation encouragent la création de systèmes d'innovation nationaux sophistiqués, avec des réseaux denses de capacités humaines

et institutionnelles, qui nouent de plus en plus de liens de collaboration et qui opèrent dans un environnement économique propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

44. L'élargissement de l'accès aux TIC débouche sur des gains de productivité, surtout s'il accompagne d'investissements complémentaires et d'un changement organisationnel. Les pays en développement devraient promouvoir activement l'adoption des TIC, tout particulièrement dans les microentreprises et les petites entreprises, afin que ces entités deviennent plus productives et surmontent les obstacles à leur croissance. L'État et d'autres acteurs qui participent à l'expansion du secteur privé peuvent également s'appuyer sur les TIC pour rendre leurs interventions plus efficaces et plus inclusives. L'utilisation des TIC dans le secteur du transport peut améliorer les opérations, l'efficacité logistique, l'efficacité énergétique, ce qui réduit le coût du transport et du commerce, ainsi que l'impact environnemental. De même, les TIC peuvent servir à développer le commerce et l'investissement. Le commerce en ligne, par exemple, permet à davantage de pays de participer aux chaînes de valeur mondiales. C'est notamment le cas en Inde, où les exportations de technologies de l'information et de services liés à ces technologies ont considérablement augmenté, passant de 24 milliards de dollars en 2005 à plus de 84 milliards en 2013.
45. Étant donné qu'une part croissante des activités économiques s'effectue de plus en plus en ligne, il importe par ailleurs que les autorités des pays en développement proposent des solutions adéquates pour que les effets bénéfiques potentiels de cette évolution puissent être mis à profit, pour que les risques soient atténués et pour que ce progrès technologique réduise les disparités existantes au lieu de les accentuer. Un accès peu coûteux au haut débit peut faciliter les exportations de services, et le *cloud computing*, les *big data* et l'impression 3D sont autant de technologies susceptibles d'avoir de profondes répercussions sur la transformation économique.

#### **4. Promouvoir le développement des entreprises privées**

46. Le développement des entreprises et le soutien du potentiel entrepreneurial sont fondamentaux pour le renforcement des capacités productives. Ils peuvent en effet promouvoir une transformation structurelle, encourager une croissance inclusive, créer des emplois et élargir les opportunités pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes. Ce sont souvent les entrepreneurs qui tirent la croissance économique et l'innovation, mais ils peuvent aussi jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration des conditions sociales et dans la lutte contre les problèmes environnementaux<sup>9</sup>. Afin d'accroître le rôle du secteur privé dans l'agenda post-2015, il faut déployer des efforts

<sup>9</sup> Les travaux et les récentes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolutions 67/202 et 69/210 sur l'entrepreneuriat au service du développement) réaffirment l'importance de l'entrepreneuriat dans le contexte des objectifs de développement.

- supplémentaires tendant vers l'adoption d'une approche complète, coordonnée, inclusive et intégrant toutes les parties prenantes pour l'élaboration de la politique publique, parallèlement à une amélioration de l'environnement réglementaire.
47. Les pouvoirs publics devraient mettre en place un cadre d'action propice au développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Quatre grands axes du développement des entreprises et de l'entrepreneuriat au profit d'une croissance inclusive et durable requièrent une attention particulière :
- (a) L'écologisation de l'économie grâce à la promotion du concept d'« entrepreneuriat vert » (ou « éco-entrepreneuriat ») pourrait créer entre 15 et 60 millions d'emplois dans le monde, et se traduire par des gains de productivité de 1,5 % à l'horizon 2020, puis de 5 % d'ici 2050<sup>10</sup>, tout en faisant reculer la pauvreté qui touche quelque 400 millions de petits agriculteurs dans les pays en développement.
  - (b) L'entrepreneuriat des jeunes peut contribuer à résorber le déficit d'emplois et à promouvoir un développement inclusif en permettant aux jeunes de dégager un revenu *via* l'auto-entrepreneuriat.
  - (c) Des incitations et des systèmes d'aide aptes à encourager l'entrepreneuriat féminin pourraient faire progresser de 1 à 2 points de pourcentage le PIB de nombreux pays en réduisant les obstacles économiques, socioculturels et juridiques que rencontrent les femmes chefs d'entreprise dans l'accès aux facteurs de production, à la terre, au crédit et aux actifs nécessaires.
  - (d) L'entrepreneuriat social peut atténuer la pauvreté et catalyser la transformation sociale par des actions menées directement auprès des populations défavorisées dans l'optique d'accroître leurs capacités productives, ou par la production de biens et de services financièrement accessibles pour ces populations.
48. Ces modèles économiques et d'entrepreneuriat inclusifs, et tout particulièrement ceux axés sur les pauvres, garantissent des services publics de qualité et inclusifs tout en soutenant les entrepreneurs locaux et en améliorant leurs capacités. Ils peuvent aussi promouvoir un accès inclusif à la technologie et au financement grâce à des mécanismes de crédit dédiés, destinés aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux petits exploitants agricoles qui souffrent d'exclusion financière. Au Kenya par exemple, Equity Bank a élaboré des produits financiers qui ciblent les petits exploitants dans les zones rurales, démontrant que même les banques commerciales privées peuvent faire des profits et répondre dans le même temps aux besoins des segments du marché habituellement jugés non rentables par les banques traditionnelles.

---

<sup>10</sup> Organisation internationale du Travail, Bureau international du Travail, 2012, *Working towards Sustainable Development. Opportunities for Decent Work and Social Inclusion in a Green Economy*, Genève, p. 168.

## **B. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES ÉTATS ET L'EFFICIENCE DES MARCHÉS**

49. Pour réaliser les objectifs de développement durable, de nombreux pays, en particulier les pays en développement, devront engager des actions de grande ampleur sur le plan économique, environnemental et social et veiller à ce que les marchés fonctionnent avec davantage d'efficacité pour le bénéfice de leur population. L'État demeure la seule institution en mesure de gérer les mutations sociales à grande échelle telles que celles qui sont envisagées dans les objectifs de développement durable. C'est surtout le cas dans les pays en développement dont les marchés restent trop rudimentaires ; il faut un « État développementaliste » pour canaliser les ressources depuis les secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité. Il est crucial que l'État préserve son efficacité et son efficacité via une politique industrielle ciblée et des mesures d'incitation à l'intention des secteurs stratégiques. Les pouvoirs publics doivent faire preuve de compétence dans la fourniture des services de base, mais aussi de transparence, de responsabilité et de réactivité, tout en donnant voix au chapitre aux pauvres dans la définition des politiques publiques. Des États efficaces sont mieux à même de mobiliser les ressources intérieures par le biais de la fiscalité et du recouvrement des recettes, et mieux à même d'utiliser les ressources disponibles pour procurer les services publics nécessaires.
50. Il faut également des États efficaces et menant une politique axée sur le développement qui instaurent les incitations et les règles requises pour que les marchés engendrent de la croissance et favorisent le développement de manière responsable, pour le bénéfice de l'ensemble de la population. Naturellement, les marchés peuvent avoir un rôle utile à jouer à de multiples égards. Néanmoins, on aurait tort de laisser toute latitude aux marchés, tant nationaux et qu'internationaux, et de ne pas les soumettre à des mécanismes de réglementation appropriés. Dans la plupart des pays en développement, les citoyens sont exposés à des dysfonctionnements persistants des marchés, exacerbés par une fourniture inadéquate des services par l'État, ainsi que par la prévalence du secteur informel. Par conséquent, la priorité doit être de réformer les marchés à tous les niveaux, ou de les adapter, si l'on veut qu'ils fonctionnent de manière plus efficace et viable. L'État peut et doit remédier aux dysfonctionnements des marchés et, au-delà, jouer un rôle de facilitateur (par des incitations, des politiques et un appui institutionnel) afin que les acteurs des marchés s'engagent de plus en plus dans des investissements productifs à long terme ciblant la réalisation d'objectifs sociaux, environnementaux et de développement correspondant aux intérêts du public. Dans ce contexte, les marchés et la réglementation peuvent représenter les deux faces d'une même médaille, comme c'est le cas pour la fourniture de services d'infrastructure de réseau. À cet égard, il importe tout particulièrement de mettre en place des conditions égales pour tous en adoptant une réglementation favorisant la concurrence.

### **1. Renforcer la concurrence et la protection des consommateurs**

51. Une concurrence équitable et vigoureuse constitue l'essence même d'un marché opérationnel qui produit des effets bénéfiques pour les consommateurs et engendre

les gains de productivité et les innovations nécessaires à la croissance. Pourtant, malgré les améliorations non négligeables de l'environnement d'affaires et des conditions de la concurrence au cours des décennies passées, de nombreux pays en développement se trouvent en situation de vulnérabilité. Les entreprises étrangères ou locales peuvent en effet exploiter les carences de l'infrastructure économique, la complexité de la réglementation et les obstacles sur les marchés, conjugués à l'absence de réglementation favorisant la concurrence, pour abuser de leur pouvoir de marché, évincer les nouveaux entrants (au premier rang desquels les PME) et pratiquer des tarifs excessifs. L'insuffisance des mécanismes destinés à faire appliquer les règles de concurrence déjà en vigueur, qui s'explique souvent par des limitations de capacités, voire par un détournement de la réglementation au profit de quelques privilégiés (parfois appelé « capture réglementaire »), empêche également l'État de détecter efficacement ces comportements anticoncurrentiels et de les faire cesser. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux pays en développement enregistrent, au mieux, des résultats mitigés sur les marchés.

52. Une politique nationale de la concurrence et de protection des consommateurs, ainsi qu'une coopération internationale dans ces domaines, sont d'autant plus nécessaires à l'heure où les marchés mondiaux connaissent une forte expansion, laquelle, conjuguée à l'essor des méga-entreprises, engendre parfois à l'échelle internationale des pratiques anticoncurrentielles qui faussent la concurrence au niveau national. Qui plus est, cette expansion des marchés mondiaux favorise non seulement les échanges transfrontières licites, mais aussi diverses formes de commerce illicite. Dans les pays en développement en particulier, le problème des produits mal étiquetés, non conformes, voire contrefaits, n'est pas négligeable. Non contents de tromper les consommateurs et d'entraîner des problèmes économiques, ces produits deviennent de plus en plus préoccupants pour la sécurité, la santé et l'environnement, ainsi que sur le plan social. Par ailleurs, la révolution des TIC, et spécifiquement le recours à Internet comme plateforme pour les transactions commerciales, multiplie également les obstacles à la protection des consommateurs et de la vie privée.
53. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à réagir à ces entraves locales et mondiales à la concurrence et à la protection des consommateurs en instaurant des règles, des réglementations et des autorités nationales et en encourageant la collaboration internationale. Il s'agit là d'une démarche bienvenue et nécessaire. Les consommateurs ont besoin d'être protégés pour avoir confiance dans les marchés. Il convient également de préserver une saine concurrence sur les marchés si l'on veut que les consommateurs y gagnent. De même, la collaboration internationale permet aux États d'être plus efficaces lorsqu'il s'agit de faire appliquer la législation sur la concurrence et la protection des consommateurs dans un environnement de plus en plus mondialisé, voire virtuel (Internet). Les organisations régionales des pays en développement peuvent se révéler particulièrement importantes à cet égard : elles disposent d'un volant de manœuvre considérable pour élaborer un mode d'application

décentralisé d'un droit de la concurrence commun au sein des États membres. Par ailleurs, les autorités de la concurrence devraient recueillir et partager davantage de renseignements, y compris par la communication des meilleures pratiques et la création d'une base de données sur les affaires relatives au droit de la concurrence qui risquent de concerner plusieurs pays.

## 2. Étendre les services d'infrastructure

54. Les services d'infrastructure, qui englobent les services financiers, le transport et la logistique, les télécommunications, ainsi que les services d'approvisionnement en eau et en énergie, revêtent une importance vitale pour le développement économique. Ces services mettent de l'huile dans les rouages de l'économie et peuvent avoir des retombées positives non négligeables sur la productivité et le fonctionnement d'autres secteurs. Ils peuvent aussi contribuer à remédier aux déficits d'infrastructure physique dans de nombreux pays, favorisant ainsi une croissance inclusive. De même, les services d'infrastructure assurant ou facilitent la prestation des services de base (électricité, gaz et eau potable), lesquels seront déterminants pour la réalisation des objectifs de développement durable.
55. Dans les pays en développement, il n'est pas rare que les carences de l'infrastructure de base coupent physiquement de nombreuses personnes des opportunités offertes sur le marché. Cette situation freine la production mais renchérit les transactions. Il convient donc d'améliorer l'investissement dans l'infrastructure et les services y afférents, au niveau national et régional. Il faut aussi promouvoir l'instauration d'un environnement de nature à attirer l'investissement productif privé et institutionnel, et aussi encourager le recours à des sources et à des mécanismes de financement innovants (comme les obligations d'infrastructure, les obligations vertes, le financement de la lutte contre le changement climatique, les partenariats public-privé, etc.). Il sera ainsi plus facile d'étoffer le financement qui permettra de développer l'infrastructure des services y afférents. Avec l'intégration croissante des systèmes d'infrastructure à l'échelle des continents, comme c'est le cas en Afrique dans le cadre d'initiatives pan-territoriales (par exemple le Programme de développement des infrastructures en Afrique, de l'Union africaine), et à la faveur de la création de marchés de l'électricité communs, il est possible de tirer des avantages significatifs des économies d'échelle et de la mise en commun des ressources. Néanmoins, l'intégration des systèmes d'infrastructure passera également par une collaboration et une réglementation régionales efficaces.
56. Les problèmes d'accès aux services financiers, qui sont l'un des nombreux services d'infrastructure, peuvent entraver considérablement l'accès aux opportunités de revenus et de bien-être économique pour les individus, en particulier pour les pauvres, les femmes, les jeunes, les populations rurales, les migrants et les personnes travaillant dans l'économie informelle, mais aussi pour les entreprises, surtout les PME et les microentreprises. Par exemple, 20 % seulement des Africains vivant en zone rurale, contre 38 % des Africains vivant en zone urbaine, possèdent un compte bancaire.

Il importe donc d'améliorer l'éducation financière de ces catégories de population ainsi que des PME, et d'engager des mesures volontaristes pour encourager une fourniture universelle des services financiers. Dans le même ordre d'idées, des droits de propriété attestés, qui peuvent servir de garantie pour les emprunts et les investissements, revêtent une importance essentielle dans la formation de marchés desservant tous les pans de la population. La réforme agraire, ainsi que la sécurisation des régimes fonciers et de l'accès aux autres actifs productifs, comptent parmi les exemples de réformes susceptibles d'améliorer l'accès aux marchés. Par ailleurs, les services financiers peuvent également faciliter les envois de fonds des expatriés, lesquels constituent d'importantes sources de financement du développement dans un certain nombre de pays en développement.

57. Si l'on veut que les services d'infrastructure améliorent le fonctionnement des marchés et contribuent avec succès au développement économique et social, il faut instaurer un environnement institutionnel et réglementaire propice. De nombreux services d'infrastructure dépendent en effet de réseaux qui sont souvent contrôlés par une entité unique, qu'elle soit publique ou privée, locale et/ou nationale, ou dominés par un ou quelques prestataires. La structure du capital, qu'il soit détenu par l'État, par des intérêts privés, par un partenariat public-privé ou par une société en participation, peut varier, l'essentiel étant qu'il contribue aux objectifs de développement du gouvernement. Néanmoins, étant donné leur nature, les autorités de réglementation économique doivent répondre aux préoccupations concernant la concurrence, notamment aux problèmes d'asymétrie de l'information et d'abus de position dominante, et protéger les intérêts des consommateurs (par exemple, concernant l'accès universel, l'accessibilité financière, la qualité et la préservation de l'environnement). L'indépendance des autorités de réglementation occupe également une place importante dans la prestation de services d'infrastructure efficaces. Les pouvoirs publics doivent élaborer un cadre réglementaire et institutionnel solide qui prévoit des marchés efficaces ainsi qu'un accès équitable et financièrement abordable aux services d'infrastructure.

### **3. Favoriser l'instauration d'un environnement d'affaires adéquat**

58. Les actions du secteur privé façonnent le marché et influent sur son bon fonctionnement. Des mesures de régulation, telles que la politique de la concurrence, le droit du travail et la protection de l'environnement, sont nécessaires pour faire disparaître les comportements inacceptables et instaurer un plancher pour les pratiques acceptables de la part des entreprises. Il existe par ailleurs un volant de manœuvre important pour encourager résolument les « meilleures pratiques ». Nous devons accroître la contribution du secteur privé, et des entreprises considérées individuellement, au développement durable. Il faut pour cela instaurer un environnement d'affaires et des incitations adéquats, de manière à ce que les entreprises puissent dégager des avantages concurrentiels grâce à une activité étoffée et de meilleure qualité.

59. La communication financière des entreprises a un rôle important à jouer à cet égard. Une information plus abondante et plus fiable contribue à renforcer la confiance des investisseurs et des autres parties prenantes et favorise une bonne gouvernance d'entreprise. Elle facilite les flux d'investissement tout en aidant à lutter contre la corruption et contre la mauvaise gestion des ressources.
60. Du point de vue des objectifs de développement durable, si l'on veut promouvoir plus efficacement des pratiques responsables de la part du monde des affaires, nous devons aussi demander aux entreprises et aux organisations de rendre compte de leur impact social et environnemental. La communication financière des entreprises doit par conséquent comporter un volet non financier, rendant compte des aspects environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance d'entreprise. Lorsque les entreprises communiquent des informations sur la viabilité à long terme de leurs pratiques, par exemple sur leur consommation d'énergie ou d'eau, sur leur politique d'égalité des sexes et sur la qualité des conditions de travail de leurs salariés, etc., les investisseurs et autres parties prenantes sont en mesure de prendre des décisions et d'allouer des ressources aux entreprises et aux projets qui appuient véritablement un développement durable. Cependant, pour que cette information soit crédible et utile, nous devons harmoniser la présentation des données et renforcer la comparabilité des rapports sur la base des normes et des meilleures pratiques internationales.
61. Les places boursières peuvent jouer un rôle déterminant lorsqu'il s'agit d'encourager les entreprises à adopter un comportement durable. Elles se situent en effet au point de rencontre des investisseurs, des entreprises et des autorités de réglementation des marchés des capitaux. Elles sont donc idéalement placées pour promouvoir une amélioration de l'information communiquée par les entreprises. L'Initiative des Nations Unies pour des marchés durables s'est révélée une plateforme d'apprentissage entre pairs fort utile, qui aide à déterminer comment les places boursières peuvent collaborer avec les investisseurs, les autorités de réglementation et les entreprises. Elle a permis d'améliorer la transparence de ces dernières et, *in fine*, leurs performances sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, et aussi d'encourager des approches de l'investissement qui soient responsables à long terme.
62. Les industries extractives constituent un domaine particulier dans lequel il est impératif de renforcer la transparence, y compris *via* la reddition de comptes. Comme en ont fait l'expérience un certain nombre de pays en développement richement dotés en ressources naturelles, il arrive que les recettes non négligeables issues de l'extraction des ressources s'évaporent du fait de la corruption, de la fraude fiscale ou de l'évasion fiscale. La disparition de ces recettes prive des générations entières des ressources qui auraient pu leur permettre d'améliorer leur vie et celle de leurs enfants. On l'a vu dans certains cas, elle peut aussi attiser l'instabilité politique et les conflits, lesquels s'accompagnent souvent d'atrocités constituant des violations des droits de l'homme. Des initiatives importantes ont été lancées pour remédier à ce problème, par exemple l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

#### **4. Investir dans les compétences et le leadership**

63. En vue de la réalisation des objectifs de développement durable, les gouvernements devront engager des mesures importantes. Ils devront formuler et adopter des stratégies et des politiques, rédiger et réviser ou introduire des lois et des réglementations et améliorer leurs institutions, voire les créer de toutes pièces. Tout ce travail sera accompli par les responsables politiques et leur personnel au sein des ministères et des administrations. S'il importe de promouvoir des marchés efficaces et des entreprises responsables, il est tout aussi nécessaire d'améliorer les compétences techniques et de leadership au sein des administrations publiques afin d'en renforcer l'efficacité et la capacité d'action.
64. Il sera donc essentiel d'investir davantage dans les capacités humaines des administrations publiques. Nous devons veiller à ce que, dans les pays en développement, le personnel dispose des compétences pertinentes, d'un savoir-faire technique et de connaissances actualisées afin d'être en mesure de relever l'immense défi de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces progrès passeront également par une assistance technique (y compris pour la formation), par une intensification des échanges d'expériences, par l'élaboration d'outils d'évaluation d'impact et par la création de bases de données, de capacités statistiques, de logiciels et d'autres instruments qui faciliteront une prise de décision éclairée, fondée sur des données factuelles.
65. L'un des principaux obstacles à l'efficacité des administrations publiques, qui entrave la mise en place de stratégies nationales de développement fructueuses, réside dans le décalage entre le leadership politique à l'échelon national et l'expertise technique des administrations nationales. Les objectifs de développement durable présupposent un niveau de cohérence inédit au sein des administrations, à la fois au sein des ministères et entre eux, à l'échelon politique et administratif. Cette cohérence ne peut pas être tenue pour acquise. Il faut développer les compétences de leadership des pouvoirs publics afin que ces derniers puissent répondre à la demande, de plus en plus pressante, de stratégies de développement solides, et d'une cohérence et d'une coordination des politiques ainsi que de leur mise en œuvre.

#### **C. LUTTER CONTRE LES VULNÉRABILITÉS, RENFORCER LA RÉSILIENCE**

66. Lorsque l'on est vulnérable, on est moins à même de faire face à des changements, des crises et des chocs soudains. L'une des grandes injustices en ce monde tient au fait que les pauvres, qu'il s'agisse de personnes ou de pays, sont le plus souvent aussi les plus vulnérables. Ce sont eux qui souffrent le plus des crises économiques, sociales et environnementales. Certaines crises, par exemple celle induite par le changement climatique, ont des effets qui peuvent menacer l'existence même de populations ou de territoires. Une telle situation serait non seulement inacceptable d'un point de vue moral, mais elle empêcherait aussi de mettre un terme à la pauvreté et de parvenir aux objectifs de développement durable.
67. Les vulnérabilités, en particulier des pauvres, doivent par conséquent être considérées comme une question d'importance mondiale et c'est l'obligation de tous d'y remédier.

Si l'on veut augmenter les chances de parvenir à un développement durable qui profite véritablement à tous, les pays, les régions et la communauté internationale doivent s'attaquer aux problèmes spécifiques aux économies les plus faibles, remédier à l'instabilité financière, lutter contre le changement climatique et renforcer le pouvoir des plus vulnérables de nos sociétés. Bien entendu, la prévention constitue le meilleur remède. Mais nous avons aussi besoin de mécanismes permettant aux pays de gérer efficacement les crises qui surviennent.

## 1. Surmonter la volatilité financière et économique

68. La situation économique mondiale actuelle, qui continue de subir les répercussions de la crise financière, aggrave les problèmes liés à la volatilité financière et économique. Cette volatilité, le court-termisme et les cycles d'expansion et de ralentissement menacent non seulement de retarder la reprise, mais aussi de faire reculer le développement économique des pays, en particulier si de nouvelles crises se produisent. Le problème fondamental tient en partie à l'instabilité systémique qui caractérise des marchés financiers non réglementés. Les fluctuations rapides des marchés des actifs, de la valeur des biens immobiliers et des taux de change sont susceptibles de rendre les investissements plus incertains, de raccourcir les horizons de planification et de favoriser des stratégies défensives et spéculatives qui peuvent avoir une influence délétère sur le rythme et le sens de la croissance économique et de la création d'emplois. C'est particulièrement vrai dans les secteurs coutumiers des comportements moutonniers comme l'immobilier résidentiel et commercial, même si cela peut aussi être le cas dans les secteurs productifs.
69. Ainsi, ces dernières années, la financiarisation mondiale non réglementée et les mouvements de capitaux, amples et essentiellement à court terme, auxquels elle a donné naissance figurent parmi les principaux responsables de la vulnérabilité économique. Bien entendu, une intégration financière accrue est susceptible d'améliorer l'accès à des sources de financement extérieures pour le développement. À ce jour, toutefois, on n'observe qu'un lien faible entre l'intégration de la plupart des économies en développement et en transition dans les marchés financiers mondiaux et leur développement à long terme. Et, ces dernières années, l'excès de liquidité généré par l'intégration dans les marchés financiers mondiaux a de nouveau mis ce lien à mal. Les pays en développement offrent une solution alternative attractive aux yeux des investisseurs institutionnels internationaux, car ils promettent un meilleur rendement du capital et semblent moins risqués qu'avant. Mais les flux de capitaux internationaux, qui sont de plus en plus abondants et volatils, en particulier les flux spéculatifs à court terme, exposent les pays en développement au risque de cycles d'expansion et de ralentissement<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Même si les pays à revenu intermédiaire sont généralement mieux intégrés à l'économie mondiale et, par conséquent, apparemment plus exposés aux effets de la financiarisation, l'ampleur, par rapport au PIB, et les effets macroéconomiques des mouvements de capitaux évoqués dans ce chapitre concernent tous les pays en développement et toutes les économies en transition.

70. Les marchés financiers exercent une influence croissante sur la politique macroéconomique des pays. En particulier, les flux financiers à très court terme faussent les prix macroéconomiques de base et influencent la politique publique d'une manière susceptible de compromettre le potentiel de croissance et de développement durable. Comme l'ont montré les crises financières récentes, les pouvoirs publics ont universellement tendance à supporter *in fine* les risques et les coûts générés par la spéculation privée et les défaillances du marché. Par conséquent, ce sont les citoyens qui finissent par payer la facture.
71. C'est pourquoi il faut mieux gérer la financiarisation et ses conséquences macroéconomiques, et renforcer le lien entre les politiques budgétaires et monétaires et les objectifs de développement. Les efforts visant à exploiter les avantages de la *finance* internationale doivent se concentrer sur la mise en place d'une réglementation stricte au niveau des pays et sur l'ensemble de la planète. Il est de plus en plus admis, y compris par les institutions financières internationales, qu'une combinaison judicieuse de contrôles sur les mouvements de capitaux et de mécanismes de change, qui agirait notamment sur le volume et sur la composition des entrées de capitaux, pourrait contribuer à préserver l'accès à un financement extérieur productif tout en encourageant l'investissement intérieur. Des politiques budgétaires et industrielles volontaristes sont également essentielles pour générer les structures et les conditions qui soutiendront la croissance de la productivité intérieure et l'expansion de la demande agrégée. Sachant que l'État peut finir par accumuler de la dette privée, notamment par des opérations de renflouement en cas de crise financière, les pays doivent soigneusement peser les risques potentiels de ces emprunts et pratiquer une gestion active de la dette, en particulier en cas d'asymétrie significative des taux de change et des échéances. Cela nécessitera également de poursuivre les efforts destinés à renforcer la capacité des pays en développement à analyser leurs portefeuilles de dette, ce qui requiert une assistance technique. Toutes ces mesures intérieures doivent s'accompagner d'actions régionales et mondiales plus déterminées.

## 2. Lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité

72. Le changement climatique est le plus grand défi collectif de notre époque. La reconnaissance par la communauté internationale du principe selon lequel le développement durable doit être au cœur du programme de développement dans les années qui viennent constitue une réponse concrète. De plus, en définissant des objectifs mondiaux communs (comme les objectifs de développement durable), la communauté internationale commence à comprendre que les solutions fondées sur le marché qui ont récemment été mises en œuvre n'ont pas réussi à faire disparaître la menace. Cependant, dans un contexte d'inégalité des règles économiques mondiales, les solutions multilatérales doivent reposer sur la prise de

conscience de l'existence de responsabilités communes mais différenciées au sein de la communauté internationale. Elles doivent aussi prévoir un espace suffisant pour permettre aux pays de poursuivre leurs politiques publiques en fonction des enjeux et des difficultés spécifiques auxquels ils sont confrontés. Le changement climatique, même dans les scénarios les plus favorables<sup>12</sup>, aura une incidence directe sur les activités économiques, dans le monde entier. Concernant les échanges, il accentuera les problèmes de transport et de logistique des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que ceux des zones reculées et vulnérables situées dans d'autres pays. L'infrastructure et les services de transport sont au cœur de la mondialisation et du développement tiré par le commerce. Dans le même temps, l'élévation du niveau de la mer, les événements climatiques extrêmes et la hausse des températures risquent de créer des retards et des perturbations au niveau d'infrastructures de transport critiques, comme les ports et les aéroports et, partant, d'avoir d'importantes répercussions économiques. Tant que nous n'avons pas trouvé de stratégie de développement durable à plus long terme, nous devons renforcer la résistance des infrastructures de transport essentielles aux effets du changement climatique.

73. Les actions qui réduisent significativement les émissions mondiales de carbone peuvent, elles aussi, accroître directement ou indirectement le coût du transport. Elles sont également susceptibles de peser sur les exportations des pays en développement. Ainsi, les données de la CNUCED montrent que le transport international de biens et de services coûte déjà aux pays en développement d'Afrique et d'Océanie, qui comptent de nombreux petits États insulaires et pays sans littoral, 10 à 30 % de plus en moyenne que la moyenne mondiale. Pour les pays exportateurs de produits de base, la part des coûts de transport dans le prix des biens exportés est particulièrement élevée. Il est impératif de veiller à ce que tout surcoût commercial ou de transport nécessaire pour lutter contre le changement climatique ne se répercute pas trop lourdement sur les plus pauvres.
74. La biodiversité est elle aussi sérieusement mise en péril par les activités humaines. Nous assistons déjà à la disparition massive de certaines espèces, et de nombreuses autres sont menacées. Le changement climatique ne fera qu'accroître ces tendances inquiétantes. L'appauvrissement de la biodiversité a un impact négatif sur les sociétés, les économies et l'environnement, notamment par le biais d'un accroissement de l'insécurité alimentaire et de l'affaiblissement des perspectives économiques et de croissance. Par exemple, l'appauvrissement des ressources halieutiques dû à des pratiques dangereuses et non durables menace les moyens de subsistance de millions

<sup>12</sup> Pour des projections récentes, voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2013, *Climate Change 2013: The Physical Science Basis* (rapport complet en anglais, résumé en français : *Changements climatiques 2013 Les éléments scientifiques*). Contribution du Groupe de travail I au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et New York, États-Unis d'Amérique).

- de communautés tributaires de la mer, ainsi que la sécurité alimentaire sur le long terme, dans le monde entier. La santé des mers et des océans est également sérieusement menacée par l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'eau de mer, par les multiples sources de pollution (depuis les déversements d'hydrocarbures jusqu'aux déchets plastiques), par la hausse de la température des eaux et du niveau de la mer et par l'extraction minière qui endommage les fonds marins.
75. Sur les quinze prochaines années, il faudra parvenir à abandonner les activités et les incitations économiques nuisibles à la biodiversité mondiale, au profit de nouvelles activités durables qui offriront une solution économique réelle aux pays et aux populations riches en ressources biologiques. Pour favoriser les investissements dans la protection des espèces, il peut se révéler efficace d'encourager le commerce durable des produits et des services issus de la biodiversité : on incite ainsi à préserver la viabilité de la biodiversité et on lutte contre les forces du marché qui ont tendance à ne pas tenir compte du coût du recul de la biodiversité. Les ventes de « produits biologiques » ont atteint 5,2 milliards de dollars en 2012, signe que ce marché n'est plus une niche mais un segment robuste de l'économie de nombreux pays en développement. Et il existe encore une certaine marge de progression.
76. De même, l'atténuation et l'adaptation offrent des possibilités d'accroître les investissements et de moderniser les infrastructures essentielles. L'adoption d'un mode de croissance économique à faibles émissions peut donner naissance à de nouvelles « industries vertes » et à de nouveaux « emplois verts », tout en réduisant l'exposition aux conséquences du changement climatique. La demande des consommateurs pour des biens et des services respectueux de l'environnement est aujourd'hui forte, comme en atteste la demande d'aliments biologiques, et elle peut appuyer une diversification vers davantage de produits et d'exportations verts. Un plus large recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables peut aussi permettre d'accroître l'accès à l'énergie pour tous les citoyens, car ces énergies peuvent être produites dans les zones rurales reculées sans nécessiter de raccordement au réseau d'électricité.

### **3. Encourager la diversification dans les économies les plus vulnérables et les plus faibles**

77. La vulnérabilité et la faiblesse structurelle sont particulièrement aiguës dans les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays sortant d'un conflit. Leur vulnérabilité est à la fois la cause et la conséquence de leur sous-développement économique persistant. Pour lever ce piège, toutes les économies structurellement fragiles doivent développer des stratégies solides qui renforcent la résilience.
78. Fondamentalement, la résilience économique nécessite de renforcer les capacités productives de manière à diversifier l'économie, et partant à favoriser la création d'emplois, à accroître les sources de revenus et à améliorer les moyens de subsistance

durables. Les économies diversifiées sont mieux à même de résister aux chocs extérieurs et de créer de nouvelles opportunités de croissance inclusive en proposant des emplois décents.

79. Pour que les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID parviennent à se diversifier, ils doivent trouver le bon « mix produits », qui réponde à l'évolution de la demande internationale. Les exemples de choix de spécialisation économique fructueux reposant sur des biens naturels ou culturels sont par exemple les « mix produits » de biens et de services exportables dans des domaines tels que les produits de minéraux transformés (la bauxite, les diamants, etc.), les aliments biologiques (comme les fruits et légumes frais et en conserve), les services spécialisés dans le tourisme international (tels que les services de santé et les services culturels), la fourniture de services de transport, de logistique et de transit, l'exportation de services liés aux entreprises et la délocalisation de services. Un bon « mix produits » peut exercer un effet stimulant sur un large éventail d'acteurs économiques et encourager les investissements étrangers et intérieurs dans d'autres biens ou services. Par exemple, le développement d'infrastructures de transport aérien modernes améliore non seulement la compétitivité du tourisme international, mais il incite fortement les investisseurs directs étrangers à explorer des opportunités économiques dans d'autres secteurs.
80. Les pays qui prévoient de sortir de la catégorie des PMA doivent eux aussi impérativement renforcer leur résilience en diversifiant leur économie. Le Programme d'action d'Istanbul (Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020) a fixé un objectif explicite : permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de sortie d'ici 2020. À ce jour, toutefois, seuls quatre PMA sont sortis de cette catégorie en 44 ans. Il faut redoubler d'efforts si l'on veut favoriser la transformation structurelle nécessaire des PMA. La perte du statut de PMA a un coût. Il est donc absolument essentiel que les pays qui sont sur le point de quitter cette catégorie aient renforcé leur résilience de façon à être à même de gérer la transition sur le long terme.

#### **4. Transformer les économies rurales pour mettre un terme à la pauvreté**

81. Même si la pauvreté a reculé au niveau mondial, les progrès sont inégaux. Dans la plupart des pays en développement, la pauvreté se concentre dans les zones rurales. Dans le monde, les trois quarts des personnes souffrant d'extrême pauvreté vivant en zone rurale, le développement rural sera essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il existe également un important potentiel encore inexploité pour la transformation structurelle et, partant, pour l'éradication de la pauvreté dans les économies rurales. Cette transformation profitera également aux villes car elle ralentira l'exode rural et maintiendra l'urbanisation à un rythme tenable.
82. L'agriculture reste critique, en particulier pour l'emploi et la sécurité alimentaire. En Afrique, par exemple, l'agriculture paraît être de loin le secteur qui présente la plus forte

élasticité vis-à-vis de la croissance. C'est pourquoi les investissements devraient cibler ce secteur. La petite agriculture, pilier de l'économie rurale, doit inévitablement jouer un rôle clé dans la croissance. Lorsque l'on s'attaque aux obstacles à l'amélioration de l'infrastructure, il est nécessaire d'accroître la productivité de ce type d'agriculture pour que s'accroisse la production de produits alimentaires de base destinés à la consommation des ménages et au marché. La sécurité alimentaire pourrait être améliorée par des actions répondant aux besoins immédiats des catégories vulnérables (filets de sécurité) et contribuant à la résilience à plus long terme, comme le précise la double approche adoptée par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire des Nations Unies.

83. La petite agriculture ne suffira toutefois pas à elle seule à combler les besoins alimentaires à venir de populations toujours plus nombreuses et qui s'urbanisent rapidement ; et elle ne constitue pas non plus en soi un moteur de croissance suffisant. Il faudra impérativement renforcer les investissements dans l'agriculture tout en veillant au respect des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture.
84. Mais l'agriculture ne reflète qu'une partie de la situation. La diversification de l'emploi rural vers des activités non agricoles sera essentielle pour accélérer le recul de la pauvreté. La croissance des activités non agricoles est souvent tirée par celle des activités agricoles et peut stimuler la création d'emplois au niveau local. Il faut remédier aux inégalités entre les sexes dans l'enseignement et dans l'accès aux ressources productives afin de favoriser substantiellement l'autonomisation des femmes et d'accroître leur revenu agricole.
85. Il est en outre important que des réseaux de transport et de logistique soient en place dans les zones rurales. Dans les zones rurales de nombreux pays en développement, l'infrastructure de transport, de même que les services de logistique, est largement insuffisante, ce qui risque de nuire à la compétitivité de ces pays. Or, il est important que les producteurs pauvres des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche puissent accéder aux marchés régionaux et mondiaux pour y vendre leurs produits. Des secteurs comme le commerce de produits biologiques, les biocarburants, l'agriculture biologique, la foresterie ainsi que les produits forestiers et la pêche durables, peuvent contribuer au développement, à la réduction de la pauvreté et à la viabilité à long terme.

## 5. N'exclure personne et autonomiser les femmes

86. Le creusement des inégalités caractérise l'économie mondiale depuis une trentaine d'années, suscitant des inquiétudes d'ordre non seulement économique mais aussi social et politique. Les inégalités entre les sexes constituent une part importante des inégalités économiques. Elles revêtent de multiples formes, notamment sur le marché du travail où les femmes sont généralement moins bien rémunérées que les hommes.

Dans certains pays, elles gagnent en moyenne 30 % de moins qu'eux. Dans d'autres, elles n'ont pas accès à certains emplois. À l'échelle mondiale, 53 % des femmes qui travaillent, soit quelque 600 millions de personnes, occupent des emplois précaires (travail indépendant, travail domestique ou travail familial non rémunéré). Ces disparités entre hommes et femmes résultent de la segmentation des activités économiques entre les sexes et la perpétuent, et elles favorisent les inégalités dans la répartition des tâches domestiques et ménagères et dans l'accès aux ressources naturelles.

87. Trop souvent laissées-pour-compte, les femmes peuvent pourtant jouer un rôle de premier plan dans tous les secteurs de l'économie. Actuellement, elles jouent déjà un grand rôle dans l'agriculture, l'économie rurale non agricole et les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre. Pour la transformation économique, et pour l'économie dans son ensemble, il est essentiel de lever les obstacles qui empêchent les femmes de réaliser tout leur potentiel. Si l'on ne fait rien, l'efficienne en pâtira tout comme l'offre de main-d'œuvre. Si, dans le monde entier, les femmes pouvaient accéder aux ressources productives sur un pied d'égalité avec les hommes, la productivité de leurs exploitations augmenterait de 20-30 %, et la production agricole mondiale de 2,5-4 %. Il faut des politiques volontaristes qui rompent les schémas d'exclusion actuels, afin de permettre aux femmes de concrétiser leur potentiel et d'insuffler un nouvel élan à l'économie et à la société.

## **D. RENFORCER LE MULTILATÉRALISME, TROUVER DES SOLUTIONS COMMUNES**

88. Il y a soixante-dix ans, les peuples du monde embrassaient le multilatéralisme dans l'espoir de prévenir la réédition de la Crise de 1929 et de la deuxième guerre mondiale en s'appuyant sur une action collective mondiale plus efficace et sur une nouvelle architecture économique mondiale. En 2015, le multilatéralisme est à la croisée des chemins. Le besoin d'une action collective mondiale pour relever les défis transfrontières n'a jamais été aussi criant. Et pourtant, les solutions collectives font largement défaut.
89. Le multilatéralisme joue un rôle pivot pour la mise en œuvre de ces solutions collectives. Seul le multilatéralisme peut éviter une catastrophe environnementale d'envergure mondiale. Seule la coopération multilatérale peut remédier à l'incurie économique récente, qui est à l'origine de la Grande récession, et placer l'économie mondiale sur la trajectoire d'une véritable reprise. Seule la coopération multilatérale peut mettre un terme à la détresse sociale qui emprisonne des millions de personnes dans l'extrême pauvreté ou dans les inégalités.
90. Les objectifs de développement durable, et les ambitions universelles qu'ils incarnent, offrent à la communauté internationale l'opportunité de tourner la page et de remettre sur les rails le multilatéralisme et une solide coopération économique mondiale.

## 1. Soutenir la gouvernance économique mondiale et la réforme du système financier international

91. Un appui multilatéral est indispensable à la stabilité de l'environnement économique mondial. Une coopération économique internationale plus inclusive et mieux coordonnée peut en effet renforcer l'économie mondiale, permettre de mieux réformer les institutions financières internationales, améliorer la régulation financière et contribuer à la mise en œuvre des réformes économiques essentielles. La gouvernance économique mondiale devrait viser la complémentarité avec les capacités des États. Ces réformes du système financier international devraient avoir pour optique de favoriser une plus grande mobilisation collective des pays se trouvant à des stades de développement différents.
92. Nous reconnaissons les avancées progressives réalisées vers davantage d'équité au sein des institutions prenant les décisions économiques mondiales. La création du Groupe des 20 à la suite des crises de la fin des années 1990 a pris acte de la nécessité de rechercher des solutions collectives pour assurer la stabilité financière internationale en intégrant les perspectives des principales économies en développement et en transition. Pourtant, malgré les efforts déployés par les économies avancées les plus durement touchées pour coordonner une riposte mondiale à la crise mondiale de 2008/09, le processus de prise de décisions économiques mondiales est encore loin d'être efficace ou inclusif. Les pays en développement qui ne font pas partie du Groupe des 20 restent relativement marginalisés. De plus, les réformes de l'architecture financière internationale, que l'on attend depuis longtemps, sont au point mort, ce qui limite la possibilité pour les pays en développement de participer de manière significative à la gouvernance économique mondiale.
93. Sept ans plus tard, malgré les progrès initiaux, la riposte mondiale à la crise économique et financière de 2008/09 donne des signes inquiétants d'un retour à la « gestion des affaires courantes ». À ce jour, elle se contente de limiter les dégâts sans véritablement réformer le système financier. De même, la politique déflationniste actuelle pèse sur les perspectives de croissance, les finances publiques ne se sont pas assainies et le redressement de l'économie générale, là où il a eu lieu, laisse à désirer. Beaucoup de pays ont été tentés de recourir à des mesures protectionnistes et à une course à la dévaluation pour préserver leur compétitivité en l'absence de gains de productivité. La supervision et le suivi multilatéraux de ces aspects jouent un rôle important à cet égard, surtout pour permettre aux efforts de coordination visant à dégager une croissance mondiale solide, durable et équilibrée de produire des effets inclusifs.
94. Pour mettre un terme à la stagnation mondiale qui se prolonge, il faudra déployer des politiques monétaires, budgétaires et structurelles internationales coordonnées. Il conviendra en priorité de stimuler la demande par une politique budgétaire expansionniste, d'adopter des programmes pour renforcer les compétences et d'orienter l'expansion du crédit sur l'investissement réel et les besoins à court terme des consommateurs. Il sera également impératif d'introduire des politiques cohérentes

pour augmenter le revenu du travail et renforcer la consommation sans alourdir la dette des ménages. Une coordination internationale devra permettre de stimuler la demande mondiale tout en minimisant le risque de crise financière résultant de déséquilibres extérieurs excessifs.

95. Il s'agira de rester vigilants et de continuer de rechercher des solutions multilatérales innovantes pour assurer la viabilité de la dette, en s'orientant vers un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine protégeant les droits des prêteurs et des emprunteurs et favorisant une résolution ordonnée en cas de crise. Étant donné la faiblesse des taux d'intérêt sur toute la planète, de nombreux pays en développement, en particulier ceux qui viennent d'accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, recourent de plus en plus à l'emprunt souverain aux taux du marché. Au cours des cinq dernières années, une dizaine d'anciens pays pauvres très endettés se sont tournés vers les marchés de la dette souveraine. Cette évolution montre que les pays ont de plus en plus de facilité à se financer sans avoir à solliciter une assistance internationale. Cependant, ils ne sont pas à l'abri de chocs exogènes ou d'une hausse brutale des taux d'intérêt qui pourraient menacer la viabilité de leur dette. Nous devons par conséquent également élaborer des procédures de résolution ordonnée pour la dette souveraine en nous appuyant sur l'expérience acquise avec les législations nationales sur la faillite.
96. Parvenir à la stabilité économique demandera également de réformer le système financier international. L'environnement mondial actuel se caractérise par des taux d'intérêt qui sont au plus bas, par une pénurie de demande, par la baisse de la part des salaires et par une sous-utilisation massive de la main-d'œuvre, d'une part, ainsi que par un encours de dette gigantesque, par la hausse de la part des bénéficiaires, par un levier financier excessif et par de substantiels flux financiers à court terme volatiles, d'autre part. La persistance de cette volatilité financière a incité à accumuler des réserves de précaution. Elle pourrait appeler à une réglementation macroprudentielle et à la gestion des flux de capitaux afin d'éviter que la reprise mondiale et la croissance des échanges ne soient menacées par l'instabilité excessive du système financier international. À cet égard, il sera vital de redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes financiers cohérents, solides et transparents.

## **2. Renforcer les partenariats mondiaux pour la coopération pour le développement et le financement du développement**

97. Pour les pays tributaires de l'aide, en particulier les PMA, l'APD demeure vitale. Les donateurs du Comité d'aide au développement doivent tenir leur engagement, pris de longue date, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide, tout en continuant d'améliorer la qualité et l'efficacité de cette dernière. Il est essentiel que le principe de l'additionnalité soit respecté s'agissant de l'APD et que les sources de financement nouvelles et novatrices actuellement à l'étude ne finissent pas par diluer cet engagement. Il est possible d'orienter plus délibérément la composition des flux d'aide

vers les secteurs économiques permettant aux bénéficiaires de mobiliser leurs propres ressources pour le développement et de créer de nouvelles capacités productives, sans priver les secteurs sociaux de moyens. Les capacités productives et la transformation structurelle nécessaires pour assurer la viabilité économique du développement humain demandent d'augmenter substantiellement l'allocation de ressources aux secteurs productifs. L'initiative Aide pour le commerce de 2005 conserve toute sa pertinence dans le contexte des échanges et du développement. Afin que l'aide pour le commerce soit aussi une aide pour le développement, il est possible de continuer à améliorer l'efficacité de cette initiative, et de mieux faire concorder ses priorités avec les limitations contraignantes des pays bénéficiaires.

98. Si les pays développés devraient rester la principale source de financement du développement, les pays en développement en mesure de le faire devraient jouer un rôle plus actif dans ce financement, notamment par l'intermédiaire des divers mécanismes Sud-Sud. L'apparition de nouvelles banques de développement Sud-Sud offre de nouvelles perspectives pour des solutions alternatives de financement à long terme. Un réseau d'institutions plus solides, incluant les banques régionales de développement historiques et nouvelles, serait plus adapté à l'économie mondiale d'aujourd'hui ; quant aux banques de développement national et aux institutions financières multilatérales, elles ont un rôle complémentaire à jouer et se renforcent mutuellement.

### **3. Renforcer l'efficacité du système commercial multilatéral dans les décennies à venir**

99. Le système commercial mondial constitue un moteur important de l'intégration des pays en développement dans l'économie planétaire, et c'est aussi un forum pour la résolution des différends commerciaux fondée sur des règles, qui permet également aux petites économies de faire entendre leurs préoccupations. Il a su attirer de nouveaux membres et ainsi progresser vers l'universalité. Malgré des revers récurrents, le système commercial multilatéral reste donc un bien public d'une importance vitale. Cependant, pendant les sept années qui se sont écoulées depuis la crise mondiale, la croissance des échanges n'a pas rebondi ni renoué avec ses niveaux d'avant la crise, et la politique commerciale fait l'objet d'une attention croissante. Son impact sur le développement est également remis en cause. À la lumière des défis de développement qu'il faudra relever au XXI<sup>e</sup> siècle, il est par conséquent essentiel de revitaliser le système commercial multilatéral en donnant à ce bien public mondial un nouvel élan et une nouvelle pertinence dans le but de réaliser les objectifs de développement durable.
100. Le système commercial international permet au commerce de jouer son rôle de moteur potentiel du développement durable. Au cours des 20 dernières années, la coopération multilatérale a été déterminante pour la mise en place d'un système commercial

international ouvert, prévisible, fondé sur des règles, non discriminatoire et équitable, pour l'amélioration de la gouvernance des échanges et pour l'encouragement de la croissance économique. Toutefois, des obstacles persistants empêchent de remédier aux asymétries du système. Aux niveaux national et régional, les politiques commerciales, conjuguées à des stratégies de développement plus larges, amélioreront l'environnement des échanges et catalyseront un développement durable et inclusif. Au niveau mondial, grâce à la mise en œuvre des Accords de l'OMC et à la conclusion du Programme de Doha pour le développement, dont la dimension relative au développement est restée intacte, l'OMC peut contribuer à promouvoir des échanges plus durables.

101. En 2013, la Neuvième conférence ministérielle de l'OMC a opportunément permis de faire un pas en avant avec l'adoption du « paquet de Bali », comprenant l'Accord sur la facilitation des échanges et des décisions sur l'agriculture, le coton, ainsi que sur des questions concernant les pays en développement et les PMA. Toutes ces avancées sont importantes pour le développement. Néanmoins, il ne doit s'agir là que d'une première étape dans la revitalisation de l'OMC et de ses négociations sur le Programme de Doha pour le développement, lancées il y a bien longtemps. Des étapes déterminantes pour d'autres aspects essentiels de ce programme, visant en priorité le développement, devraient être franchies lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre 2015.
102. Aujourd'hui, pour mettre les échanges mondiaux au service du développement, il ne suffit plus de se concentrer sur l'accès aux marchés, et il faut parfois déborder du cadre de l'agenda actuel des négociations de l'OMC. Les politiques et les schémas commerciaux présentent de multiples facettes et se sont nettement complexifiés. Les caractéristiques des produits et les règles imposées contribuent à protéger la santé et l'environnement, mais pèsent sur les échanges, et de manière disproportionnée sur les PMA. Il convient de faire progresser la transparence et la convergence de la réglementation sur les mesures non tarifaires au niveau régional et mondial. Les pays en développement, et en particulier les PMA, seraient ainsi mieux à même de surmonter les difficultés qu'entraînent les mesures non tarifaires pour l'accès aux marchés et pourraient utiliser ces mesures pour progresser dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.
103. La multiplication d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux, mégarégionaux et plurilatéraux poussés conduit à s'interroger sur leur relation et leur concordance avec les processus et accords multilatéraux. Presque tous les pays sont aujourd'hui parties à un ou plusieurs de ces accords, et ils entendent conserver la liberté de recourir aux moyens disponibles pour servir leurs intérêts commerciaux vis-à-vis de leurs pays partenaires. Quoi qu'il en soit, il faut redoubler d'efforts pour que les différentes règles contenues dans ces accords concordent davantage et se renforcent mutuellement. C'est d'autant

plus important à l'heure où la convergence réglementaire recherchée par les accords commerciaux régionaux peut produire des effets sur des pays en développement qui ne sont pas parties à ces accords. Ces pays doivent pouvoir s'adapter et atténuer tout impact potentiel susceptible d'influer sur les conditions du marché. De manière plus générale, il faut que les accords régionaux et plurilatéraux puissent venir étayer le multilatéralisme. L'objectif devrait être de promouvoir un régionalisme ouvert, plutôt que fermé, afin d'éviter d'aboutir à un système commercial encore plus fragmenté et exclusif. Parallèlement, nous devons renforcer le multilatéralisme lui-même en faisant avancer les négociations de l'OMC, qui constituent l'antidote le plus efficace contre les risques induits par les accords commerciaux régionaux autocrates.

#### **4. Améliorer la cohérence des politiques pour un investissement axé sur la viabilité à long terme**

104. Aujourd'hui, la politique d'investissement internationale se heurte à plusieurs difficultés qui résultent de l'impératif de développement durable, du rôle accru que joue l'État dans l'économie et de l'évolution du paysage de l'investissement. L'investissement est un enjeu vital qui a une incidence sur la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable. Les efforts de la communauté internationale peuvent aider à mobiliser des fonds, à canaliser les investissements vers les secteurs concernés par les objectifs de développement durable et à veiller à ce que le développement durable produise des effets bénéfiques, tout en relevant le défi qui consiste à combler le déficit de financement annuel de 2 500 milliards de dollars, qui seront nécessaires pour la réalisation de ces objectifs dans les pays en développement. Il faut pour cela instaurer un nouveau cadre qui guidera la politique d'investissement en assurant la cohérence entre les niveaux national et international, ainsi qu'entre la politique d'investissement et les autres politiques publiques.
105. S'agissant de la gouvernance internationale de l'investissement, le fonctionnement actuel du régime des accords d'investissement internationaux, qui est mondial mais très fragmenté, est de plus en plus critiqué. Tout en reconnaissant que l'objectif des accords d'investissement internationaux est de promouvoir l'investissement, il faut également admettre qu'il est urgent de réformer le régime actuel de plus de 3 000 accords d'investissement internationaux. Il faudra notamment remédier aux insuffisances systémiques de ces accords, ainsi qu'aux déséquilibres entre les droits et obligations des États et des investisseurs, revoir le système de règlement des différends entre investisseurs et États et faire en sorte que ces accords contribuent véritablement à un développement inclusif et durable. Ce processus de réforme, qui doit aussi assurer la convergence des approches de l'investissement à l'échelle mondiale, devrait mettre l'investissement au service du développement durable et inclusif, tout en minimisant les conflits et en maximisant les synergies avec d'autres politiques publiques, telles

que celle relatives à la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a réaffirmé l'importance de cette réforme et appelé la CNUCED à constituer le forum et le mécanisme requis pour cette réforme<sup>13</sup>.

106. Il faut également une coordination de la politique d'investissement internationale qui sera chargée de suivre et d'examiner régulièrement l'évolution des politiques d'investissement nationales dans le but de mettre l'investissement au service du développement et d'éviter tout protectionnisme dans ce domaine. Cette coordination peut aussi faciliter les échanges des meilleures pratiques relatives à la politique d'investissement.

## **5. Promouvoir un environnement mondial propice à la technologie**

107. La coopération multilatérale pour la facilitation de la technologie aide les pays à acquérir et à développer du savoir, des technologies et des systèmes d'innovation afin d'appuyer leur stratégie de développement durable. Elle devrait également contribuer à assurer l'équilibre entre les dimensions publiques et privées de la technologie, de l'innovation et du savoir afin d'étayer un nouveau cadre pour les transferts de technologie qui complètera le renforcement des capacités technologiques et d'innovation ainsi que le savoir locaux. Elle devrait de plus faciliter la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement de façon à promouvoir les activités à forte intensité de savoir. Enfin, elle devrait assurer l'accès aux technologies requises pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la transition rapide d'une trajectoire de développement à fortes émissions de carbone vers une trajectoire à faibles émissions de carbone.
108. Les objectifs de développement durable en prennent acte, les technologies sont essentielles à l'économie du savoir, car elles contribuent au développement des capacités humaines et influent sur la compétitivité des entreprises ainsi que sur leur participation au commerce international. Le développement rapide et dynamique des TIC offre des opportunités énormes aux pays. Pourtant, tous n'ont pas été en mesure de capitaliser sur ces opportunités, loin s'en faut. Pour aider les pays à accéder aux TIC et à mieux les utiliser, au-delà des stratégies nationales, il faut instaurer des cadres multilatéraux de collaboration bien conçus. Le pouvoir transformationnel des TIC et certains des défis dont elles accompagnent appelle également à un dialogue au plus haut niveau sur la gouvernance mondiale du secteur. L'examen par l'Assemblée générale des avancées de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de décembre 2015 offrira l'occasion d'engager un tel dialogue et une telle réflexion.

<sup>13</sup> Voir le Programme d'action d'Addis-Abeba, paragraphe 91.

V.

LA CNUCED DANS L'APRÈS-2015 :  
UN APPEL À L'ACTION



109. Dans ma première allocution devant le Conseil du commerce et du développement en tant que Secrétaire général de la CNUCED, j'ai affirmé ceci : « Alors que l'économie mondiale est aux prises avec une récession prolongée, qu'elle connaît des changements tectoniques, que le multilatéralisme est à la croisée des chemins, qu'une crise financière remet en cause le paradigme de développement qui prévaut et que nous nous employons à définir un agenda de développement pour l'après-2015, la CNUCED doit avoir un rôle à jouer ». Je continue de penser que ce rôle est plus que jamais nécessaire. Le riche héritage que la CNUCED laisse dans le domaine de la recherche et de la réflexion sur le développement, sa structure intergouvernementale, qui, depuis un demi-siècle, constitue une enceinte vitale au service du développement, et ses activités de coopération technique pourraient offrir de puissants outils permettant de relever les défis collectifs qui attendent les pays en développement et les économies en transition dans les années à venir.
110. La quatorzième Conférence ministérielle devrait réaffirmer les principaux mandats et le programme de travail de la CNUCED qui ont commencé d'être définis à Doha et qui doivent se poursuivre afin que la CNUCED atteigne son objectif central : aider les pays en développement et les économies en transition à parvenir à un développement inclusif et durable. Étant donné l'ampleur des défis que nombre de pays en développement vont probablement devoir relever pour réaliser les objectifs de développement durable, il faudra que la communauté internationale trouve des approches nouvelles, qualitativement différentes de celles mises en œuvre dans le passé, au service d'un développement inclusif et durable.
111. Le renforcement des capacités productives devrait être l'une des grandes priorités sur l'agenda de développement post-2015 car il permettra de transformer les pays grâce à des politiques macroéconomiques et des politiques industrielles favorisant le développement, c'est-à-dire propices à la croissance et à la création d'emplois. Il importe tout autant d'accroître la marge budgétaire des gouvernements des pays en développement *via* la mobilisation de ressources, une condition préalable à la concrétisation des objectifs de développement durable. Les États axés sur le développement qui sont efficaces et qui encouragent l'efficacité des marchés auront un rôle central à jouer dans la pérennisation du processus de développement. Ils devront en particulier soutenir l'expansion de l'infrastructure, s'appuyer sur la technologie et l'investissement pour augmenter les capacités et transformer les économies rurales en investissant à la fois dans le capital physique et dans le capital humain. Le secteur public continuera de jouer un rôle important, surtout dans les PMA et dans les autres pays en développement à revenu faible où le secteur privé risque de ne pas être suffisamment dynamique ou présent. C'est la raison pour laquelle le secteur public finance aujourd'hui entre 55 et 75 % de l'infrastructure dans les pays en développement. L'accroissement de

la marge budgétaire impose néanmoins de diversifier les sources de financement public et de mobiliser davantage de ressources intérieures en élargissant l'assiette fiscale, en améliorant le système de recouvrement et en rendant la fiscalité plus progressive.

112. Le présent rapport a énoncé et détaillé plusieurs mesures que les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre afin de parvenir à une croissance transformationnelle et aux objectifs de développement durable. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, ces mesures constituent les lignes d'action spécifiques pour lesquelles la CNUCED dispose de l'expérience et des compétences fondamentales qui lui permettront d'aider les pays en développement à mettre en œuvre l'agenda de développement post-2015 et de participer à tous les niveaux de la gouvernance : national, régional et international.
113. Conformément à son mandat central, la CNUCED est investie d'une mission particulière : elle doit veiller à ce que l'architecture économique internationale, constituée il y a 70 ans, continue d'accompagner les efforts de tous les pays, mais surtout de ceux en développement, pour que ces stratégies de croissance transformationnelle, durable et inclusive puissent continuer d'être déployées. Au cours des dernières décennies, même si bien des changements sont survenus dans le fonctionnement de l'économie mondiale, il subsiste des asymétries dans la répartition des ressources et du pouvoir économiques, et notre monde de plus en plus interdépendant souffre de vulnérabilités mais il offre aussi des opportunités. Une coopération internationale renforcée entre la communauté des nations reste essentielle si l'on veut garantir un avenir digne et prospère pour tous.
114. Voici, sous une forme synthétisée, les lignes d'action et les grands domaines d'action publique concernés :
  - (a) Augmenter les capacités productives afin de transformer les économies
    - (i) Mobiliser des ressources pour renforcer les capacités productives
    - (ii) Exploiter les interactions entre le commerce et l'investissement pour encourager la diversification
    - (iii) Miser sur la technologie pour accroître les capacités productives
    - (iv) Promouvoir le développement des entreprises privées
  - (b) Améliorer l'efficacité des États et l'efficacité des marchés
    - (v) Renforcer la concurrence et la protection des consommateurs
    - (vi) Étendre les services d'infrastructure
    - (vii) Favoriser l'instauration d'un environnement d'affaires adéquat
    - (viii) Investir dans les compétences et le leadership
  - (c) Lutter contre les vulnérabilités, renforcer la résilience
    - (ix) Surmonter la volatilité financière et économique
    - (x) Lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité

- (xi) Encourager la diversification dans les économies les plus vulnérables et les plus faibles
- (xii) Transformer les économies rurales pour mettre un terme à la pauvreté
- (xiii) N'exclure personne et autonomiser les femmes
- (d) Renforcer le multilatéralisme, trouver des solutions communes
  - (xiv) Soutenir la gouvernance économique mondiale et la réforme du système financier international
  - (xv) Renforcer les partenariats mondiaux pour la coopération pour le développement et le financement du développement
  - (xvi) Renforcer l'efficacité du système commercial multilatéral dans les décennies à venir
  - (xvii) Améliorer la cohérence des politiques pour un investissement axé sur la viabilité à long terme
  - (xviii) Promouvoir un environnement mondial propice à la technologie.





<http://unctad.org>

**Rejoignez-nous**

 @UNCTAD

 [unctad.org/facebook](http://unctad.org/facebook)

 [unctad.org/youtube](http://unctad.org/youtube)

 [unctad.org/flickr](http://unctad.org/flickr)

 [unctad.org/linkedin](http://unctad.org/linkedin)